

# LE CABINET DES FRÈRES DUPUY

## I. Le Cabinet et les avocats

Par son exceptionnelle longévité, par la fréquence de ses réunions, la qualité de ses habitués et son ouverture aux savants étrangers, le cabinet des frères Dupuy fut sans conteste la plus importante assemblée privée du XVII<sup>e</sup> siècle européen. Il entretenait avec le corps des avocats des rapports ambigus : d'un côté, un quart de ses habitués connus à ce jour, au nombre d'environ deux cents, avait été formé à cette profession et en portait le titre ; mais de l'autre, aucun ou presque ne l'exerçait. En cela, le cabinet des frères Dupuy est tout à fait représentatif de la place des avocats dans la société française du XVII<sup>e</sup> siècle, tant du point de vue de leur carrière que de leur culture, et mérite d'être connu de ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette profession<sup>1</sup>.

Le créateur du Cabinet, Pierre Dupuy, était lui-même avocat, et porta ce titre pendant plus de quinze ans. Ce n'est qu'en 1623 qu'il l'abandonna pour celui de conseiller d'État. Sa famille était issue d'un marchand de Saint-Galmier ; son grand-père avait émigré à Paris et y avait fait une honnête carrière d'avocat au Parlement qui lui avait permis d'acheter des terres et de s'allier à un famille de la robe parisienne en la personne de Philippe Poncet. S'agrégeant bien vite, selon l'avocat Antoine Loisel, au petit groupe de « ceux qui tenoient le barreau et paroissoient plus au Palais », il reçut même le surnom flatteur de « Papinien de son temps »<sup>2</sup>. Son fils Claude, père de Pierre Dupuy, fut reçu avocat à son tour, mais il n'exerça pas. S'étant rapproché de la famille

---

<sup>1</sup> Sur la situation des avocats dans la société française d'Ancien Régime, voir en dernier lieu Jean-Louis Thireau, « Le monde des avocats dans la France d'Ancien Régime », dans *Droits*, 40 (2004), p. 3-21.

<sup>2</sup> Jérôme Delatour, *Une bibliothèque humaniste au temps des guerres de Religion : les livres de Claude Dupuy d'après l'inventaire dressé par le libraire Denis Duval (1595)*, [Villeurbanne], 1998, § 18.

de Thou, l'une des toutes premières familles parlementaires du royaume, il devint conseiller au Parlement et épousa une nièce de Christophe de Thou. Dès lors, il ne fut plus question pour les Dupuy d'exercer la profession d'avocat, qui eût été déchoir. Les trois aînés des six fils de Claude, cependant, se firent recevoir avocat. Augustin, devenu prieur d'Ingray, demeura oisif ; Christophe, préférant le calme de la vie religieuse, se fit chartreux et devint procureur de son ordre à Rome ; Pierre, enfin, fut nommé conseiller d'État.

De même, la plupart des habitués de son cabinet s'agrégèrent au corps des avocats sans intention d'en exercer la profession. Grotius se fit recevoir au barreau de La Haye à l'âge de seize ans, en 1599, comme une simple formalité<sup>3</sup>. Charles-Hannibal Fabrot (1580-1659), connu entre autres pour ses éditions monumentales des Basiliques et des œuvres complètes de Cujas, fit une carrière de professeur de droit puis de conseiller au parlement d'Aix<sup>4</sup>. Claude Saumaise (1588-1653), reçu avocat au barreau de Dijon en 1610, devint le digne successeur de Scaliger à l'université de Leyde. Théodore Godefroy (1580-1649), fils de Denis, le célèbre romaniste, fut avocat au parlement de Paris, mais servit le roi comme conseiller au conseil souverain de Nancy puis comme conseiller d'État ; il est resté dans l'histoire comme le compilateur du cérémonial de France et le collaborateur de Pierre Dupuy à l'inventaire du Trésor des chartes. Nicolas Perrot d'Ablancourt (1606-1664), avocat au parlement de Paris en 1624, fut élu à l'Académie française et se signala par ses traductions libres des Anciens, plaisamment surnommées *les Belles infidèles*. Les exemples peuvent être multipliés à l'infini : La Mothe Le Vayer (1588-1672), chantre de la philosophie sceptique, fut d'abord avocat au parlement de Paris ; il hérita de son père la charge de substitut du procureur général au Parlement, qu'il abandonna pour devenir précepteur du duc d'Anjou, frère cadet de Louis XIV<sup>5</sup>. Ménage (1613-1692) fut avocat à Angers puis à Paris ; mais, prolifique homme de lettres, il préféra bientôt vivre de bénéfices et des libéralités d'un puissant patron, en l'occurrence le cardinal de Retz. De la même façon, Henri de Valois (1603-1676), après avoir plaidé un peu au parlement de Paris, choisit d'entrer dans la clientèle de la famille de Mesmes pour se consacrer à loisir à ses travaux de philologue et d'historien. Certains même se firent prêtre comme Claude Joly (1607-1700), petit-fils d'Antoine Loisel et éditeur de ses opuscules en 1652.

<sup>3</sup> *La vie et l'œuvre de Grotius*, [Paris], 1965, p. 17 ; Axel Nelson, « Hugo Grotius : quelques observations sur ses débuts comme philologue, sur ses études de droit romain et sur ses relations avec J.-A. de Thou, historien et président au parlement de Paris », dans *Kungliga humanistiska vetenskaps-samfundet i Uppsala*, 1952, p. 46.

<sup>4</sup> Charles Giraud, *Notice sur la vie de Charles-Annibal Fabrot*, Aix, 1833, p. 12.

<sup>5</sup> René Kerviler, « François de La Mothe Le Vayer », dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 5 (1879), p. 34, 46.

Un seul au Cabinet, Louis Nublé (1604-avant 1676), paraît avoir longtemps exercé et acquis quelque gloire comme avocat. Lui ne succomba point à la vanité d'écrire, n'ayant publié, dans l'anonymat le plus complet, qu'un *Recueil chronologique de diverses ordonnances et autres actes... concernant les mariages clandestins* (1660)<sup>6</sup>. Il se consacra en revanche à élucider divers points de droit, défendant la loi et la raison contre l'usage, ce qui lui valut d'être affublé par son ami Scarron de la devise « *quo non Cattonior alter* », nul plus Caton que lui<sup>7</sup>. Ses recherches sur le mariage l'amènèrent ainsi à prouver qu'en France, n'en déplaise à Molière, la polygamie n'était pas un mal pen-dable, et à soutenir « qu'on ne devoit point faire mourir un homme par cou-tume et sans loix »<sup>8</sup>. Par le même argument, Nublé convainquit l'avocat gé-néral au parlement de Paris d'abolir définitivement la pratique des congrès, qui consistait à éprouver la virilité d'un époux devant un aréopage de chirurgiens et de matrones<sup>9</sup>. Il composa encore un traité sur les restrictions qu'il convenait d'apporter à la peine de mort, qui malheureusement resta manuscrit entre les mains du président Lamoignon<sup>10</sup>.

Pour abandonner la profession, les uns et les autres n'étaient pas à court d'excuses. Pierre Dupuy avait la santé fragile et la voix trop menue<sup>11</sup> ; Nicolas Rigault, son ami et biographe, son prédécesseur comme garde de la Biblio-thèque du roi, poète latin et spécialiste de Tertullien, passait pour avoir été « fort méchant avocat »<sup>12</sup> ; quant à Ménage, s'il avait fait l'effort de s'appliquer assez longtemps au barreau, il avait fini par le quitter « dégoûté de cette pro-fession »<sup>13</sup>. Pour autant, la formation que l'on exigeait des aspirants avocats

<sup>6</sup> L'exemplaire de ce recueil 8° conservé à la BnF (E- 4566) porte une note manuscrite qui le lui attribue.

<sup>7</sup> Philibert de La Mare, *Mélanges*, [1670-1672], fr. 23251, art. 1447 p. 454. De toute évi-dence, Scarron *travestit* un passage de l'Énéide (6, 164-165) exaltant le valeureux Misène : « Misen-um Aeoliden, quo non praestantior alter // aere ciere uiros Martemque accendere cantu ».

<sup>8</sup> « M<sup>r</sup> Nublé est cause que l'on ne fait plus mourir les bigames à Paris. Il demanda à M<sup>r</sup> Amprou conseiller de la Religion s'il y avoit une loy pour les faire mourir, il repondit que c'estoit la coutume, il lui reprocha qu'on ne devoit point faire mourir un homme par coutume et sans loix » (Philibert de La Mare, *Mélanges*, [1670-1672], fr. 23251, art. 1539 p. 470). « C'est lui qui a découvert, qu'il n'y avoit pas de loi de mort en France pour la polygamie » (Jean Regnault de Segrais, *Ceuvres*, Paris, 1755, t. 2, p. 125). La peine de mort fut commuée en ban-nissement ou en galères (Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, 1769, t. 2, col. 326A).

<sup>9</sup> Philibert de La Mare, *Mélanges*, fr. 23251, art. 1539 p. 470. La pratique des congrès, déjà tombée en désuétude, fut en effet abolie le 18 février 1677 par arrêt du Parlement (Fran-çois-André Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. 19 (1829), n° 851 p. 174).

<sup>10</sup> Albert de La Fizelière, *Rymaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris (1649)*, Paris, 1868, p. 147-148.

<sup>11</sup> Jérôme Delatour, « De l'art de plaider doctement : les notes de lecture de Pierre Dupuy, jeune avocat (1605-1606) », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153 (1995), p. 411.

<sup>12</sup> *Menagiana*, Paris, t. 1 (1694), p. 98.

<sup>13</sup> « Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage », dans *Menagiana*, t. 2 (1695), sign. ãij v-iii.

était loin de leur être inutile. Essentiellement littéraire, elle incitait les jeunes gens à écouter leurs aînés au barreau et à compiler des extraits des bons auteurs anciens et modernes, afin de former leur style oratoire et de se pénétrer de citations dont il était alors d'usage de farcir les plaidoiries, selon le style promu par Christophe de Thou. Pierre Dupuy lui-même s'y appliqua avec beaucoup de soin. Il nous a laissé deux carnets de citations, ainsi qu'un recueil entier de copies de plaidoiries, le tout entièrement enrichi de titres qui suggèrent l'emploi de chaque passage dans une plaidoirie<sup>14</sup>. De plus, loin de renier ce travail de jeunesse, il le montra quelques années plus tard au vieux Pierre de L'Estoile, le célèbre auteur des *Mémoires-journaux*, passionné de politique et des feuilles volantes qui couraient les rues de Paris, possesseur d'une des plus belles bibliothèques de la capitale<sup>15</sup> ; et surtout, il n'oublia pas les sentences patiemment copiées, mais prit l'habitude d'en farcir ses propres textes<sup>16</sup>.

Cette désaffection du métier d'avocat n'était pas nouvelle dans le milieu des familles de Thou et Dupuy. L'un de ses plus illustres modèles, Pierre Pithou (1539-1596), n'avait lui aussi plaidé qu'une fois dans sa vie<sup>17</sup>. À l'image de Pithou, auteur du plus célèbre traité des libertés de l'Église gallicane, rénovateur de l'histoire nationale par le biais conjugué de la philologie, du droit et de l'histoire, les amis du cabinet Dupuy nourrissaient de plus nobles ambitions. Pour eux, l'avocat reste à la surface du droit, sans plonger dans ses racines historiques ; il ne raisonne pas, il ergote. Contre l'avocat, ils exaltent l'historien qui, seul, impassible et impartial, cherche la vérité<sup>18</sup>. Certes, les historiens du cabinet Dupuy ne sont pas exempts de partialité, leurs recherches tendant pour l'essentiel à défendre les droits du roi contre le pape et les nations étrangères ; mais défendre les droits du roi, ce n'est pas défendre de simples intérêts particuliers ; c'est défendre le garant de la paix du royaume, défendre le bien public. Si les serviteurs du roi parviennent à ce but,

<sup>14</sup> Jérôme Delatour, « De l'art de plaider doctement », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153 (1995), p. 391-412. Son recueil de plaidoiries se trouve sous la cote Dupuy 115 de la BnF. Je remercie Lyndan Warner de m'avoir signalé ce volume qui vient admirablement enrichir notre connaissance de la formation de Pierre Dupuy.

<sup>15</sup> Pierre de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV*, Paris t. 2 (1958), p. 296, 18 et 25 novembre 1607.

<sup>16</sup> Jérôme Delatour, « Pierre Dupuy pamphlétaire », dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, 10 (1998), p. 43.

<sup>17</sup> [Pierre-Jean Grosley], *Vie de Pierre Pithou*, Paris, 1756, t. 1, p. 101.

<sup>18</sup> André Duchesne à Jean Roger, 28 décembre 1628, à propos de l'histoire de l'échevinage de Reims que celui-ci lui a commandée : « d'attendre que dans une telle histoire, j'aie entreprendre la défense des droits et privilèges de vostre ville contre les archevesques, ce seroit se tromper, car cela est proprement le fait d'un avocat, non d'un historien... d'autant que l'historien ne doit se montrer ny passionné ny partisan » (BnF, nafr. 1096, f. 15 ; Martine Deschamps-Juif, *André du Chesne géographe du roy (1584-1640)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris, 1963, p. 49).

la profession d'avocat n'aura plus cours : « siècle heureux, note Pierre Dupuy dans ses carnets d'avocat, peu de procès<sup>19</sup> ».

Certains avocats supportaient mal ces tiraillements internes. Une pièce anonyme, œuvre d'un catholique intransigeant, publiée en 1617 sous le titre de *Discours sur les meurs et humeur de Monsieur Servin, advocat general au parlement de Paris*, en témoigne. Évoquant deux avocats parisiens, elle distingue « le Véritable, car il tient encore de ceste ancienne preud'homie qui recommandoit les advocats du temps de nos pères », et « le Sçavant, car il est du nombre de ceux qui se disent de la troupe sçavante pour avoir mieux estudié la grammaire que la jurisprudence, et les lettres humaines que la doctrine du Palais ; lesquels, encore qu'ils s'assemblent quelquefois près la boutique de la veufve Langelier, n'entrent pas souvent aux chambres des consultations »<sup>20</sup>. La dynastie des Langelier, sympathisants de la Réforme, était célèbre pour la beauté de ses éditions, parmi lesquelles avaient pris place les Du Vair, les Guy Coquille, mais aussi Marie de Gournay, Passerat et Desportes traducteur des Psaumes. Quant à Louis Servin, passablement étrillé dans ce pamphlet, c'était un habitué du cercle de Jacques-Auguste de Thou, inspirateur du cabinet des frères Dupuy. L'avocat en exercice, « le Véritable », ne hantait guère le Cabinet. Mais « le Sçavant », sorti de la boutique des Langelier, courait à coup sûr chez les frères Dupuy.

Mais il est temps d'en venir à leur assemblée.

## II. Organisation du Cabinet

À l'origine du cabinet Dupuy se trouve la famille de Thou, et plus précisément Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), l'un des derniers princes de la Renaissance française, l'un des acteurs de la pacification du royaume aux côtés d'Henri IV, auteur enfin de la célèbre *Historia sui temporis* par laquelle, en moderne Cassandre, il voulut dire leur fait aux monarchies européennes, au nom de la « vérité ». Pour toute la haute magistrature française d'Ancien Régime, il demeura un modèle insurpassable. Pour les Dupuy ses cousins, laissés orphelins par un père mort trop tôt (1594), il fut en outre un mentor et un protecteur<sup>21</sup>. Par son testament, de Thou avait

<sup>19</sup> Jérôme Delatour, « De l'art de plaider doctement », p. 410.

<sup>20</sup> « Discours sur les meurs et humeur de Monsieur Servin, advocat general au parlement de Paris, M. DC. XVII. », dans *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII...* publiées... par F. Danjou, t. 3 (1838), p. 185.

<sup>21</sup> Le détail des relations personnelles entre Pierre Dupuy et de Thou reste cependant mal documenté. Selon Samuel Kinsler, les informations sur de Thou que P. Dupuy livre à Scaliger en novembre 1604 sont inexactes, et tendent à prouver qu'à cette époque, les deux hommes n'entretiennent pas encore des rapports étroits. Puis, commencèrent les conversations parti-

confié à Pierre Dupuy et à Nicolas Rigault le soin de sa bibliothèque, de publier son œuvre et d'éduquer ses enfants. Aux yeux du public, ils devenaient ses héritiers spirituels. Dans sa vie du célèbre curieux aixois Peiresc, le philosophe Gassendi (tous deux furent amis intimes des Dupuy) a magnifiquement exprimé la façon dont les Dupuy et leur amis concevaient cet héritage. Peiresc, écrit-il en parlant du défunt, « espéra, comme il advint en effet, qu'en animant sa bibliothèque, ils feraient survivre le génie de monsieur de Thou ; et que l'afflux en son sein des meilleurs esprits, fruit de leur candeur et de la confiance qu'ils inspiraient de longue date, la ferait reconnaître comme le noble siège des Muses »<sup>22</sup>. La mort de Jacques-Auguste de Thou augura la naissance conjointe du cabinet Dupuy et d'un culte adressé à ses mânes.

### Principes

La quintessence du message thuanien apparaît dès le frontispice de son histoire-manifeste (1604), sous la forme de deux jeunes femmes nommées Alêtheia et Parrhêsia : littéralement *dévoilement de la vérité* et *liberté de parole*. Pour de Thou, sans doute inspiré par les actes du Christ, un peuple ne peut vivre en paix que si la vérité éclate au grand jour ; et cela ne se peut faire que par la liberté de parole. Cette doctrine, mûrie pendant les guerres de Religion, au cours desquelles les prédicateurs de toutes confessions avaient largement contribué à dresser les Français les uns contre les autres, devait désormais servir à consolider la paix instaurée par Henri IV.

Pour « faire survivre le génie de monsieur de Thou », selon le souhait de Peiresc, Pierre Dupuy eut une idée de génie. Il n'était pas question pour lui d'écrire une autre *Historia sui temporis*, comme de Thou l'avait si parfaitement

culières d'un ou de plusieurs des frères Dupuy avec le président. Ils notèrent alors quelques-unes de ses paroles, qui parurent en 1669 sous le titre de *Thuana* (S. Kinser, *the Works of J.-A. de Thou*, La Haye, 1966, p. 252-255). La date de ces paroles est impossible à déterminer, car elles ne commentent pas l'actualité immédiate, mais l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle ; la récurrence de l'expression « le roi dernier mort » pour désigner Henri IV les place cependant, au moins en partie, après le 14 mai 1610 (Francine Wild, *Naissance du genre des ana*, Paris, 2001, p. 128). Les relations de P. Dupuy avec le président nous sont mieux connues à partir de 1615, date à laquelle de Thou, parti pour la conférence de Loudun, confia au jeune homme le soin d'enrichir sa bibliothèque et lui écrit une vingtaine de lettres depuis la Guyenne (BnF, Dupuy 709, f. 21-48 ; la plupart d'entre elles ont été publiées par Paulin Paris sous le titre de *Choix de lettres françaises inédites de J. A. de Thou*, 1877, *passim*, et dans *The Collection of Autograph Letters and Historical Documents Formed by Alfred Morrison*, Londres, t. 6 (1892), p. 248-249 ; Antoine Coron, « Quelques aspects de la bibliothèque de J.-A. de Thou », dans *Bulletin du bibliophile*, 3-4 (1988), p. 270-293, les cite sommairement).

<sup>22</sup> « Speravit nempe, id, quod evenit, ipsis eam animantibus, Thuani genium superfuturum ; & nobilem Musarum sedem, ex ingeniorum lectissimorum consensu, & frequentia, quam ipsorum candor, & antiqua fides conciliaret, agnitam fore » (P. Gassendi, *Vita Peireskii*, dans ses *Opera omnia*, 1658, t. 5, col. 284B).

accompli. Il décida donc de fonder une assemblée, un lieu de conversation le plus ouvert possible, où la parole pourrait se donner libre cours. Pierre Dupuy lui fixa quelques principes très simples de fonctionnement : elle n'aurait pas de nom extravagant comme les académies italiennes, n'imposerait aucun sujet de discussion, n'aurait pas de règlement, et serait ouverte sans restriction à tous les honnêtes gens<sup>23</sup>. En outre, elle se tiendrait tous les jours sans exception, de l'après-dînée à la tombée de la nuit, et quelquefois aussi le matin<sup>24</sup>.

En soi, ce mode de fonctionnement n'était pas nouveau. Il rappelle l'archétype des académies modernes, l'académie platonicienne de Marsile Ficin, tenue à Florence dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, sous le patronage des Médicis. En France, il avait déjà suscité diverses tentatives plus ou moins abouties. L'académie de Mesdames des Roches à Poitiers, tenue tous les après-midis de 1570 à 1587, est sans doute celle qui offre le plus d'affinités avec le cabinet Dupuy, si l'on en croit les descriptions qu'en ont laissées les contemporains<sup>25</sup>. Le principe de conversations libres et quotidiennes, pourtant très contraignant pour le maître de maison, se rencontre chez d'autres assemblées contemporaines des Dupuy : de 1610 à sa mort en 1628, Malherbe tint son cercle tous les jours sur le soir<sup>26</sup>, et Marie de Gournay fit de même, sans doute, à partir de 1623 environ<sup>27</sup> ; la marquise de Rambouillet consacra au sien six heures par jour pendant une quarantaine d'années, de 1613 à 1650 environ<sup>28</sup> ; Ménage, qui eut d'abord son mercredi, qu'il nommait sa *mercuriale*, passa ensuite au régime quotidien, de la *mercuriale* à la *cathémérine*<sup>29</sup>.

<sup>23</sup> Henri de Valois, « Oratio in obitum Petri Puteani viri clarissimi », à la suite de Nicolas Rigault, *Viri eximii P. Puteani... vita*, Paris, 1652, p. 96-97.

<sup>24</sup> Une lettre de Naudé à Mazarin du 8 juillet 1651 le prouve incidemment : « comme j'étois ce matin chez messieurs du Cabinet sur les XI heures... » (Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe éd., *Considérations politiques sur la Fronde*, Paris, 1991, lettre 9, p. 34).

<sup>25</sup> George E. Diller, *Les dames des Roches*, Paris, 1936, p. 54 ; Louis Clark Keating, *Studies on the Literary Salon in France*, Cambridge, 1941, p. 52.

<sup>26</sup> Honorat de Racan, *Vie de monsieur de Malherbe*, Paris, 1991, p. 21 ; Josephine de Boer, « Men's Literary Circles in Paris », dans *Modern Language Association of America : Publications*, 53 (septembre 1938), p. 739.

<sup>27</sup> Marjorie H. Ilsley prétend en effet, sur la foi des *Mémoires* de Marolles, que son académie se tenait chaque après-dînée (*A Daughter of the Renaissance : Marie Le Jars de Gournay*, La Haye, 1963, p. 143) ; cependant Marolles ne fournit pas cette précision.

<sup>28</sup> Barbara Krajewska, *Le salon littéraire de madame de Rambouillet*, Paris, 1990, p. 39, 168 ; « Rambouillet (M<sup>me</sup> de) », dans *Dictionnaire des lettres françaises : le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, col. 1067A.

<sup>29</sup> *Menagiana*, Paris, Fl. et P. Delaulne, t. 1 (1694), avertissement, sign. ā.v et p. 370 ; « Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage », dans *Menagiana*, t. 2 (1695), sign. í v-í<sub>ii</sub> ; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. A. Adam, Paris, 1960, t. 2, p. 332-333 ; Jean Chapelain à Nicolas Heinsius, 14 juin 1652 (J. Chapelain, *Soixante-dix-sept lettres inédites à N. Heinsius*, La Haye, 1966, p. 163). Du reste, Ménage était un habitué du Cabinet Dupuy depuis 1632. « Ce fut M. Hulon mon parent », disait-il, « qui à mon arrivée à Paris me mena chez Messieurs du Puy, & chez plusieurs autres personnes de lettres » (*Menagiana*, t. 1 (1694), p. 119). Or Ménage vint à Paris pour la première fois en 1632 (« Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage », dans *Menagiana*, t. 2 (1695), sign. ā.v).

Loin de constituer un phénomène isolé, la création de l'académie Dupuy accompagna la première poussée de fièvre académique française<sup>30</sup>. Un peu partout dans les années 1620, des cercles se formèrent en France avec l'ambition de parfaire la langue française et d'exalter l'esprit français. Les principes édictés par Pierre Dupuy participaient de ce mouvement. Prenant l'exact contrepied des académies italiennes de son temps, affublées de noms jugés ridicules, astreintes à certaines règles et à certains sujets, confites en discours compassés, fermées au plus grand nombre, ils cherchaient au contraire à illustrer l'esprit national : le naturel contre l'artifice, la politesse contre la contrainte, la recherche de la vérité contre le culte des apparences. Loin donc de revendiquer une filiation avec les académies italiennes, les Français leur tournaient décidément le dos.

Sur un point, du moins, l'académie de Pierre Dupuy se distingue d'emblée de toutes les autres assemblées françaises, son extraordinaire longévité. Aussi célèbre et influente en son temps que le cercle de la marquise de Rambouillet, elle dura deux fois plus longtemps que lui. Au sens strict, elle se réunit des années 1620<sup>31</sup> jusqu'en 1696 au moins<sup>32</sup>. Au sens large, elle dura bien plus longtemps encore. Un cercle de jurisconsultes et de philologues se réunissait déjà autour du père de Jacques-Auguste de Thou depuis 1575 au moins ; or

<sup>30</sup> Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, 1985, p. 16-20.

<sup>31</sup> Selon Claude Nicaise, qui leur donne « plus d'un siècle » en 1690, « les assemblées du Cabinet commenceront proprement en 1616 à prendre ce nom chez monsieur de Thou » (*Les sirenes, ou discours sur leur forme et figure*, Paris, 1691, p. 4). Pourtant, ni la correspondance de de Thou, ni celle des Dupuy avant sa mort, ne livrent aucune trace d'une telle assemblée. On n'y trouve point de ces salutations collectives à « tous les amis », devenues si fréquentes par la suite. Presque aussitôt après la mort de de Thou et l'emménagement des Dupuy à l'hôtel des Poitevins, en revanche, quelques témoignages font état d'une assemblée de savants tenue dans l'hôtel des Poitevins. Gevaerts fut à Paris de 1617 à 1619 ; peu après, le 15 août 1621, il se rappelait ces heureuses années : « visus mihi sum denuo in bibliotheca Thuanica sisti, ibique eruditissimorum hominum suavissimis colloquiis pasci », *je me revis dans la bibliothèque thuanienne, jouissant de la douce conversation de tant d'hommes érudits* (lettre à P. Dupuy, d'Anvers ; Marcel Hoc éd., *Le déclin de l'humanisme belge : étude sur J.-G. Gevaerts*, Bruxelles, 1922, p. 197). Le journal de voyage de Pierre Bergeron, rédigé au retour d'un voyage aux Pays-Bas, confirme en 1620 le témoignage de Gevaerts : une assemblée, dont le nom n'est pas encore fixé, se réunit chez les Dupuy. Leur maison, dit-il, est « comme une académie et un réduit où tous les gens d'esprit, de mérite et de vertu sont bien venus » (Henri Michelant éd., *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liège & Pays-Bas en 1619*, Liège, 1875, p. 418-419).

<sup>32</sup> D'après Mohamed Abdel-Halim (*Antoine Galland*, Paris, 1964, p. 94), « l'assemblée cessait d'exister en 1697 » ; mais cet auteur ne justifie pas son affirmation. Il est vrai que le plus récent témoignage que j'aie pu trouver de la tenue du Cabinet date de 1696. C'est Huet qui écrit à Nicaise, de Paris, le 16 février 1696 : « ma demeure dans les Jesuites m'assujettit a de certaines heures, qui ne me permettent pas d'aller au Cabinet » (BnF, fr. 9359, f. 105). Dans ses *Hommes illustres* (Paris, t. 1 (1697), p. 54), parus l'année suivante, Charles Perrault en parle encore comme d'une assemblée en activité : « M. Salmon garderoolle des offices de France qui avoit entrée dans ces conferences, les a tenuës chez luy juqu'à sa mort, & M. de Villevault son genre maistre des requestes reçoit presentement dans la mesme maison cette assemblée qu'on appelle encore le Cabinet... » Louis de Villevault ne mourut qu'en 1711 (BnF, Dossiers bleus 671, n° 17831, f. 3) ; rien, pour l'heure, ne permet de dire si le Cabinet dura jusqu'à sa mort ou non.

cette assemblée, la quotidienneté en moins, préfigurait exactement le futur Cabinet : elle s'appuyait sur la même famille, la même idéologie, les mêmes hommes<sup>33</sup>.

Cette longévité sans exemple l'obligea naturellement à des adaptations au fil du temps. L'une des moins connues, qui n'est pas la moins significative, consista à changer de nom. Au moment de sa création, le mot d'académie s'imposa comme une évidence. Pierre Bergeron, en 1619, la décrit ainsi « comme une académie et un réduct où tous les gens d'esprit, de mérite et de vertu sont bien venus, et dont, comme l'on disoit des banquets de Socrate dans Platon, on ne sort jamais qu'avec profit, instruction et contentement »<sup>34</sup> ; et le capitaine Fortin de La Hoguette, dès ses premières lettres aux Dupuy, en 1624, l'appelle « nostre academie »<sup>35</sup>. Cette situation dura jusqu'en 1633. Rigault est un des premiers à nommer, le 25 août 1633, « toute la compagnie du Cabinet »<sup>36</sup>. Ce terme de cabinet ne désignait pas le lieu des assemblées, puisqu'elles avaient coutume de se tenir dans la bibliothèque thuanienne ; il ne sanctionnait pas non plus un changement de nature, car le Cabinet continua de se dire « académique »<sup>37</sup>. Aucun contemporain n'ayant expliqué ce fait, nous en sommes réduits à des hypothèses. La plus convaincante reste de penser que Pierre Dupuy, voyant que l'Italie continuait de constituer le modèle académique par excellence, préféra finalement changer de nom pour s'en démarquer tout à fait. Ce choix se révéla vite d'autant plus judicieux que le cardinal de Richelieu, faisant main basse sur le cercle de Valentin Conrart, l'érigea en Académie française (1634-1635). Pierre Dupuy et ses amis voyaient d'un mauvais œil la nouvelle venue, d'inspiration italienne et voulue par le principal ministre, qu'ils commençaient à nommer tyran dans leurs conversations les plus secrètes. Mieux valait donc changer de nom. Après

<sup>33</sup> J. Delatour, « De Pithou à Dupuy : un siècle de religion politique », dans *Les Pithou, les lettres et la paix du royaume*, Paris, 2003, p. 330. Pour Marc Fumaroli, le Cabinet se serait encore prolongé en plein XVIII<sup>e</sup> siècle dans la peau de la « Petite Académie », transformée par l'abbé Bignon, en 1701, en Académie des inscriptions et médailles (« La République des lettres », dans *Annuaire du collège de France*, 1990, p. 472). Hypothèse audacieuse, qui séduit par la coïncidence des dates et par le fait que le père de l'abbé Bignon, son oncle et son grand-père avaient fréquenté le Cabinet (voir n. 206 ci-dessous), mais qui reste à démontrer. La correspondance de l'abbé Bignon manque en effet pour ces années cruciales, et l'on peut du reste s'étonner que les *Mémoires* de l'Académie ne réservent aucune place, au vu de la *Table des matières contenues dans les dix premiers volumes* (Paris, 1740), à la célébration de ses grands devanciers du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>34</sup> *Voyage de Pierre Bergeron...*, 1875, p. 419.

<sup>35</sup> La Hoguette, *Lettres aux frères Dupuy*, 1997, t. 1, p. 95.

<sup>36</sup> BnF Dupuy 781, f. 12v.

<sup>37</sup> La Hoguette à J. Dupuy, Chamouillac, 28 avril 1647 : « la liberté academique » (La Hoguette, *Lettres aux frères Dupuy*, 1997, t. 2, p. 550) ; Guillaume Colletet à N. Heinsius, 1<sup>er</sup> juillet 1654 : « nos illustres amis academiques » (B. Bray, « G. Colletet et N. Heinsius : trois lettres de Colletet », dans *Neophilologus*, 43-1 (janvier 1959), p. 31).

quelques années où « Académie » et « Cabinet » coexistèrent, le terme de « Cabinet » l'emporta définitivement en 1639. Que voulait-il dire au juste ? Il semble que Peiresc nous en donne la clef. Il écrit à Pierre Dupuy, en 1630 :

« Voz lettres arrivants nous transportent en un moment jusques au milieu de vostre academie, voire du cabinet du Louvre »<sup>38</sup>.

Voilà l'idée qui cheminait dans les esprits. L'académie Dupuy n'était pas, en effet, qu'un lieu de conversation, mais un lieu d'information où affluaient chaque jour lettres, livres et nouvelles de l'Europe entière. Maîtresse dans ce domaine, n'ayant pas son pareil dans Paris ni ailleurs en France, elle pouvait avec quelque vraisemblance se comparer au cabinet où le roi, entouré de ses principaux conseillers, commentait l'actualité européenne et décidait de sa politique générale.

### *Fonctionnement*

Franchissons maintenant le seuil du Cabinet. Sous le portrait tutélaire de Jacques-Auguste de Thou, un petit groupe assis autour d'une table forme couronne<sup>39</sup>. Nous sommes dans une galerie de la bibliothèque de Thou, à l'étage du grand hôtel familial sis au 6, rue des Poitevins à Paris<sup>40</sup>. Au rez-de-chaussée, une écurie désaffectée, certainement par crainte des incendies<sup>41</sup>. Les murs sont tapissés de maroquins splendides ; à la petite couronne des vivants

<sup>38</sup> *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Paris, t. 2 (1890), p. 230.

<sup>39</sup> « Mais encore que cette illustre teste n'y paroisse plus que par le benefice de la peinture... » (Balzac à F. Luillier, Balzac, 23 novembre 1636 ; *Les Œuvres de M. de Balzac*, Paris, 1665, t. 1, p. 402).

<sup>40</sup> Plus précisément, le Cabinet se tint dans la bibliothèque de Thou de sa création à 1645, date à laquelle les Dupuy, ayant acheté solidairement la charge de garde de la Bibliothèque du roi, vinrent s'établir dans le logis de fonction attenant à la Bibliothèque, rue de la Harpe (l'actuel 38, boulevard Saint-Michel, selon Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 10<sup>e</sup> éd., Paris, 1997, t. 2, col. 472B). Ils y transportèrent leur Cabinet, qui ne retourna dans l'hôtel de Thou qu'à la mort de Jacques Dupuy, fin 1656. Le Cabinet y demeura au moins jusqu'en 1669. À cette date, Jacques-Auguste II de Thou, dernier fils vivant de Jacques-Auguste, dut abandonner l'ensemble de ses biens, dont l'hôtel familial, à ses créanciers. Toussaint Salmon, garde des rôles des offices de France († 1680), recueillit alors le Cabinet dans son propre logis, rue Serpente, et le laissa à sa mort à son gendre Louis de Villevaut, maître des requêtes († 1711), qui l'installa rue Hautefeuille. Ces deux rues sont fort voisines de la rue des Poitevins. Ajoutons que l'hôtel de Thou, qui connut encore de belles heures de gloire comme logis de la dynastie Panckoucke, puis comme lieu de la célèbre pension Laveur, où l'étudiant Gambetta, le peintre Gustave Courbet et bien d'autres venaient manger une morue Mithridate, fut stupidement détruit en 1898, au nom de l'alignement des rues et du percement de la rue Danton, voie dont l'utilité paraît au demeurant fort mince. De l'hôtel, construit au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ne restent que deux encadrements de fenêtre sculptés remontés dans le square Georges Cain (4<sup>e</sup> arr.), où les crampons de vigne vierge achèvent de les détruire.

<sup>41</sup> Bail de location de l'hôtel à Claude Sanguin, 10 juin 1617, duquel sont exclues les « chambres et galleries ou sont les livres dud. feu seigneur de Thou », ladite Sanguin étant tenue de ne « souffrir estre mis aucuns chevaux en l'escurie de la cour de derriere estant soubz la gallerie ou sont lesdictz livres » (Arch. nat., Min. centr., ét. vi, 294).

répond une grande couronne de morts, rois, princes, prélats, magistrats, hommes de guerre et de lettres, dont les portraits scandent les travées<sup>42</sup>. La troupe n'est pas nombreuse ; au moment du décès de Jacques Dupuy, en 1656, la pièce ne compte qu'une vingtaine de sièges<sup>43</sup>. C'est très peu, mais bien assez pour une conversation agréable, et tout le monde s'en satisfait : « l'on est tombé d'accord qu'on devoit se défier des grandes & nombreuses compagnies »<sup>44</sup>.

L'assemblée n'est pas nombreuse, mais elle se renouvelle tout au long de l'après-midi et de la soirée ; car il est permis d'y paraître sans crier gare et de la quitter sans un mot. Cette liberté trouble un jeune cousin de Peiresc qui s'y aventure fin 1633, comme son oncle le conte peu après à Pierre Dupuy :

Il m'a dict encores qu'il estoit si perclus quand il sortit d'auprez de vous la premiere foys qu'il vous y alla voir, qu'il ne sçavoit trouver la porte par où il y estoit entré ; et qu'estant desja quasi nuict, il ne sçavoit par où se retirer, sans que personne luy donnast adresse du chemin par où il y estoit venu ; ce qu'il impute à un grand mesprix. Je luy ay reparty que le grand abbord de gents d'honneur et de qualité eminante qu'il y avoit chez vous une foys du jour, vous avoit acquis longtemps y a la dispance de faire des ceremonies avec tout le monde, et specialement de descendre de vostre cabinet jusques à la rüe, d'aultant qu'il ne faudroit employer les journées à aultre chose que cela puis le matin jusques au soir, ce que vos amys estimeroyent injuste, et si vous ne vous y estiez accommodé, vous leur auriez osté la liberté de vous aller voir si souvent comme ils font<sup>45</sup>.

Enfin, la nuit venant, tout le monde se lève : la conférence est finie<sup>46</sup>.

La « conférence » elle-même, très libre, passe en lectures de lettres, de discours, de poèmes, entrecoupées de discussions sur l'actualité politique, litté-

<sup>42</sup> Grotius à P. Dupuy, Hambourg, 27 août 1632 : « illius, quæ apud vos conspicitur eruditorum coronæ » de la couronne d'érudits qu'on rencontre dans votre logis... (*Briefwisseling van Hugo Grotius*, La Haye, t. 5 (1966), p. 59). Gaspare Simeoni : « aggiungevansi con ornatis-sima corona gli altri... », s'ajoutaient en une couronne magnifique les autres... (*In morte di Girolamo Aleandro orazione...*, Paris, 1636, p. 30). Balzac : « Tota spectante corona / Semideum, qui vel nati melioribus annis / Redduntur tabulis, vel quorum tangere dextras / Spirantesque Thuana domus dat cernere vultus... », sous le regard d'une couronne entière de demi-dieux (les uns, nés sous des jours meilleurs, sont présents en peinture ; pour les autres, la maison de Thou permet de serrer leur main et de connaître leur vivant visage)... (« De hypercritico Galeo ludus poeticus » [1640], dans *Les Œuvres de M. de Balzac*, 1665, t. 2, col. 15A).

<sup>43</sup> J. Delatour, *Les frères Dupuy*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, 1996, t. 3, p. 540, n<sup>os</sup> [49-53].

<sup>44</sup> La Mothe Le Vayer, *Mémorial de quelques conférences avec des personnes studieuses*, Paris, 1669, p. 71.

<sup>45</sup> Peiresc à P. Dupuy, Aix, 9 janvier 1634 (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 3 (1892), p. 4-6).

<sup>46</sup> La Mothe Le Vayer met souvent en scène ce moment : « l'on s'est levé mettant fin à ce discours & à la conference » (*Mémorial...*, 1669, p. 290) ; « chacun s'est levé, craignant une trop longue censure » (*ibid.*, p. 76).

raire, scientifique. L'activité quotidienne du Cabinet constitue sa partie la moins connue. Contrairement à d'autres assemblées, le Cabinet n'a laissé aucune relation de ses séances. Le *Mémorial de quelques conférences avec des personnes studieuses* de La Mothe Le Vayer (1669) nous en restitue du moins l'atmosphère générale. Le Vayer avait été des premiers habitués du Cabinet<sup>47</sup>; parvenu dans son extrême vieillesse, il voulut ressusciter les moments inoubliables qu'il y avait passés. Pour écrire ce *Mémorial*, il assure avoir utilisé une sorte de journal intime qu'il tenait « le soir à la pythagorique », où il couchait « ce que j'avois appris dans l'assemblée des hommes de sçavoir, où je m'estois trouvé »<sup>48</sup>. Son livre s'appuie donc sur des faits réels, bien que la trame des conversations entre ses amis défunts, qu'il fait parler sous des pseudonymes, semble presque toujours inventée.

L'autre manière de restituer le ton de ces conversations à jamais envolées consiste à lire la correspondance des frères Dupuy : d'une part, une grande partie des lettres qu'ils recevaient étaient lues séance tenante devant l'assemblée, et leurs auteurs les écrivaient en conséquence ; d'autre part, ces lettres étaient couramment admises comme substitut d'une conversation de vive voix<sup>49</sup>. Jacques Dupuy lui-même assurait Peiresc que « c'est par les lettres principalement qu'on conoit nos sentimens »<sup>50</sup>. De fait, plusieurs des principaux habitués du Cabinet, comme Saumaise, Rigault, La Hogue, et naturellement Peiresc, n'y assistèrent que fort peu dans leur vie, contraints par leur activité professionnelle à demeurer en province ou à l'étranger ; ce qui ne les empêcha pas d'y jouer un rôle de premier plan par leurs lettres. Les Dupuy admettaient donc qu'on ne visitât leur académie que par lettres. Ainsi Jacques écrit-il à Peiresc, le 29 janvier 1627 : « M<sup>r</sup> vostre frere persiste tousjours dans son silence ; je croys qu'il veut faire banqueroute à l'Académie ne la daignant visiter de ses lettres »<sup>51</sup> ; et La Hogue profite de cette commodité pour demander à Pierre « que mes lettres m'y fassent passer comme present »<sup>52</sup>. À

<sup>47</sup> En 1625 déjà, c'est un ami intime de La Hogue et des Dupuy. La Hogue à P. Dupuy, Brouage, [décembre] 1625 : « je suis tres humble serviteur de toute l'Academie. Il y avoit une lettre pour M<sup>r</sup> de La Mothe dans un des pacquetz que je vous avois envoyé. Mandés moy, s'il vous plaist, de ses nouvelles... » (La Hogue, *Lettres*, 1997, t. 1, p. 113).

<sup>48</sup> La Mothe Le Vayer, *Mémorial*..., 1669, p. 12-13.

<sup>49</sup> Voir par exemple Jean Besly à P. Dupuy, 12 mai 1629 : « ... j'auray lors d'autant plus le loisir de vous entretenir et mes autres amys, sinon en présence sur le lieu, au moins par lettres » (*Lettres de J. Besly*, Poitiers, 1880, p. 307) ; Naudé à Boulliau, Rome, 15 août 1640 : « si le papier ne me manquoit je ne cesserois pas si tost de m'entretenir avec vous » (« Un échange épistolaire de la 'république des Muses' : onze lettres de G. Naudé à I. Boulliau », dans *Lias*, 13-2 (1986), p. 260).

<sup>50</sup> À Peiresc, Paris, 28 décembre 1626 (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), p. 796).

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 808.

<sup>52</sup> À P. Dupuy, La Haye, 24 juin 1624 : « vous voulés bien que je salue toute nostre Academie et que mes lettres m'y fassent passer comme present, puisque l'extravagance de mes voyages ne me permet pas d'y as[s]ister en personne » (La Hogue, *Lettres*, 1997, t. 1, p. 95).

l'inverse, un courrier des Dupuy à l'ami absent pouvait lui servir, écrit le même La Hoguette, « d'une visite académique »<sup>53</sup>.

Parmi tant de liberté, une règle tacite s'imposait à tous les participants : la pratique d'une « douce conversation ». Cette expression, qui peut prêter à sourire, revient très souvent chez tous les correspondants des Dupuy. Chez Peiresc, elle paraît presque à chaque lettre<sup>54</sup>. Évoquant le Cabinet, La Hoguette insiste sur ce point : « toutes choses se passent avec une telle harmonie, & avec tant de douceur & de discrétion, que je n'ay jamais eu de trouble en l'esprit qui ne se soit dissipé en cette compagnie »<sup>55</sup>. La « douce conversation » du Cabinet constituait une règle de discipline essentielle pour la génération des Dupuy, une réponse radicale aux querelles venimeuses qui, jusque-là, régissaient trop souvent les relations entre savants, où l'injure finissait toujours par tenir lieu d'argument.

La nécessité d'en finir avec ces pratiques, nocives pour la science et la réputation des savants, apparaît d'autant mieux que les Dupuy eux-mêmes ne purent s'empêcher parfois d'oublier leur position d'arbitre et de prendre parti. C'est ce qu'ils firent en faveur de leur ami Saumaise, l'un des plus grands querelleurs de son temps. Saumaise lui-même était conscient de son mauvais penchant : « plusieurs pechent aujourd'hui en ceste façon, et possible que moi-même ne suis pas du tout exempt de ce vice »<sup>56</sup>. Or, qu'il eût tort ou raison, les Dupuy prirent toujours sa défense. Après la mort de Grotius, grand habitué de leur cercle, parut son dernier ouvrage de controverse<sup>57</sup>, auquel Saumaise répondit par deux livres publiés sous le pseudonyme de *Simplicius Verinus*. Il y attaquait violemment le défunt, allant jusqu'à l'accuser de tendances homosexuelles. Le pseudonyme découvert, M<sup>me</sup> Grotius vint s'en plaindre en personne aux Dupuy. Mais ceux-ci, loin de blâmer Saumaise, approuvèrent son procédé, lui assurant même que M<sup>me</sup> Grotius n'eût jamais dû permettre l'impression du livre de son mari<sup>58</sup>. Quant aux « entremangeries

<sup>53</sup> À P. Dupuy, Blaye, 1<sup>er</sup> décembre 1635 (*ibid.*, p. 383).

<sup>54</sup> Voir *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), p. 62, 65, 72, 209, 225, 227, etc. Pierre Bourdelot à J. Dupuy, Montrond, 16 décembre 1650 : « je ne souhaite Paris que pour jouir de vostre douce conversation que je regrette a toutes les heures du jour » (BnF, Dupuy 803, f. 389v). Lewin Claus Moltken à I. Boulliau, Gortorp, 24 novembre 1654, faisant l'éloge de J. Dupuy : « cette douce et agreable conversation, dont on peut jouir tous les jours chez luy » (BnF, fr. 13042, f. 133 cité par Isaac Uri, *François Guyet*, Paris, 1886, p. 56).

<sup>55</sup> Ph. Fortin de La Hoguette, *Testament, ou Conseils fidelles d'un bon père à ses enfans*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1648, p. 325.

<sup>56</sup> Claude Saumaise à Peiresc, Dijon, 2 février 1620 (Saumaise, *Lettres inédites*, Dijon, 1882, p. 8).

<sup>57</sup> *Rivetiani apologetici pro schismate contra votum pacis facti discussio*, Irenopolis, apud Hesygium Candidum, 1645.

<sup>58</sup> Frans Felix Blok, « Deux lettres en français de Marie de Reigersberg », dans *Quaerendo*, 20 (1990), p. 17-19.

de M. Saumaise et Heinsius », comme les appelait Christophe Dupuy<sup>59</sup>, ses frères ne firent pas un geste pour les empêcher. Donnant toujours raison à Saumaise, ils n'hésitèrent pas même à rompre, de leur propre chef, leur longue correspondance avec Heinsius. Ce dont l'intéressé se plaignit solennellement à Pierre le 5 janvier 1638, en appelant à leur vieille amitié, scellée par la recommandation de Scaliger ; plaintes vainement renouvelées cinq ans plus tard, le 14 septembre 1643<sup>60</sup>. La seule chose qu'on obtint de Jacques, après la mort de Saumaise, fut de ne laisser publier qu'un minimum des lettres que lui et son frère avaient reçues du défunt, afin de taire les attaques véhémentes qu'elles contenaient contre Heinsius. C'est ce qui explique que la première édition de la correspondance de Saumaise ne comprenne que douze lettres aux Dupuy, alors que Saumaise avait été leur principal et leur plus fidèle correspondant<sup>61</sup>.

### *Composition sociale*

Assemblée de ville, le Cabinet s'opposait aux mœurs débridées de la Cour. Entre la Ville et la Cour, la lutte s'engageait alors pour savoir qui dicterait le dernier degré du goût. On sait que la cour de Louis XIV allait provisoirement l'emporter. Avec quelle arrogance M<sup>lle</sup> de Montpensier, deux ans après la mort de Jacques Dupuy, rappellerait cette victoire à son amie Louise de Thou, fille de Jacques-Auguste ! « Vous avez l'esprit delicat & juste », lui écrivait-elle ; « vous avez le discernement bon, & vous savez beaucoup : mais ce seroit assez de dire (à qui ne vous connoistroit pas) que vous estes de la maison de Thou, connuë par toute l'Europe, pour les excellens hommes qu'elle a produits : & que vous avez esté eslevée par Messieurs du Puy. La Cour & le monde ont achevé de vous donner la dernière politesse »<sup>62</sup>.

Quoi que la Cour en eût dit, l'érudition de la Ville n'excluait pas la mondanité. Des princes assistaient quelquefois aux séances du Cabinet : on y vit le prince de Condé<sup>63</sup>, et Christine de Suède, en 1656, honora les Dupuy d'une

<sup>59</sup> Ch. Dupuy à J. Dupuy, Rome, 16 janvier 1640 (BnF, Dupuy 730, f. 52).

<sup>60</sup> BnF, Dupuy 583, f. 115, 116.

<sup>61</sup> Cl. Saumaise, *Epistolarum liber primus*, Leyde, 1656. Voir Chapelain à N. Heinsius, Paris, 28 mars 1657 (J. Chapelain, *Soixante-dix-sept lettres inédites à N. Heinsius*, 1966, p. 363).

<sup>62</sup> *Relation de l'isle imaginaire*, [s. l.], 1659, [f. 2-2v].

<sup>63</sup> Ménage à [Nublé], Paris, 8 mars 1647 : « il y a huit jours qu'on fit chez M<sup>re</sup> Dupuy ou estoit M<sup>r</sup> le Prince une conference touchant le livre de M<sup>r</sup> Lefevre contre celui de M<sup>r</sup> du Bouchet » (BnF, nafr. 3252, f. 230, extrait d'après l'autographe de la collection Hohendorf de Vienne). J. Camus de Pontcarré à J. Dupuy, Sées, 24 mars 1647 : « j'ay esté bien aise que cette celebre conference ayt esté faite en vostre maison » (BnF, Dupuy 780, f. 14).

des rares visites qu'elle fit à Paris pendant son séjour éclair dans la capitale<sup>64</sup>. Comme la Cour, le Cabinet fuyait le pédantisme, et prisait plus la conversation des hommes que l'entretien des livres. Écoutons ce qu'en dit l'évêque Camus de Pontcarré à son cousin Pierre Dupuy, pour introduire son avis sur un livre nouveau :

Vos lettres certainement me relevent d'ennuy tout à fait, et comme elles sont remplies de toutes les meilleures nouvelles, je m'imagine estre avec vous dans le grand monde et perds aucunement le desir de m'en approcher. Si faudra il seulement pour vous veoir, y faire un voyage cet hyver et c'est aussi de vous seul que j'espere de l'entretien. Comment m'en pourrois je promettre de ceux qui pensent perdre leur temps s'ils ne sont attachés à leur livre duquel à mon advis on n'apprend rien si l'on demeure dans cette seule eschole et si l'on ne se met dans la conversation et civilité publique? ... Ainsi pour rapporter quelque chose de ce malheureux livre, on tombe dans la censure juste de ceux qui le mesprisent et qui estiment plus un jugement naturel et cultivé par l'entretien, qui enseigne toutes choses<sup>65</sup>.

Pendant, fidèle aux principes qu'il s'était proposés, Pierre Dupuy laissait entrer chez lui toutes sortes de personnes sur simple recommandation. La plupart des grands esprits du temps, en matière de lettres ou de sciences, français ou étrangers, y ont passé. Peiresc, Gassendi, Mersenne, Huet, La Mothe Le Vayer, Saumaise, Naudé, Grotius, Du Chesne, Ménage, Balzac et bien d'autres ont contribué au rayonnement du Cabinet ; mais il suffisait pour y être admis de sembler honnête et de témoigner quelque érudition, ou quelque curiosité pour les lettres ou les sciences. Le Cabinet formait donc, pour employer une expression à la mode, un lieu de mixité sociale. On y rencontrait aussi bien des riches que des pauvres, issus de petites comme de grandes familles ; on y croisait aussi bien *Montmor le riche*, inspirateur de l'Académie des sciences, François Luillier, mécène de Bouchard et de Gassendi, que Jean

<sup>64</sup> Ce séjour dura du 8 au 11 septembre 1656 (Johann Arckenholtz, *Memoires concernant Christine reine de Suède*, Amsterdam, 1751, t. 1, p. 538 et t. 2, p. 139-140). Voir les lettres de Boulliau à Christoph von Forstner, Paris, 29 septembre 1656 (BnF, fr. 13026, f. 48 cité par I. Uri, *Fr. Guyet*, 1886, p. 56 n. 1), et à Huet, Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1656 (Léon-Gabriel Péliissier éd., « Les Amis d'Holstenius, 4 », dans *Revue des langues romanes*, 35 (1891), p. 534). J. Dupuy à N. Heinsius, Paris, 5 octobre 1656 : « dans le peu de temps qu'elle a esté icy j'ay esté honoré de sa visite que j'impute pourtant a la curiosité qu'elle a eue de voir la Bibliothèque du roy. Elle voulut voir aussi la mienne et le cabinet ou je reçois mes amis, et j'ai grand sujet de me louer de sa civilité et courtoisie comme aussi tous ceux qui s'estoient trouvez chez moi » (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 213). Le même au même, Paris, 27 octobre 1656 : « ... Mais outre les compliments de civilité elle ne fit point d'entretien serieux » (*ibid.*, p. 214). Après cette visite, la reine alla voir la bibliothèque thuanienne (Boulliau à Portner, Paris, 17 mars 1657 ; I. Uri éd., *Fr. Guyet*, 1886, p. 223).

<sup>65</sup> Sées, 11 novembre [s. a.] (BnF, Dupuy 779, f. 176).

Tarin, issu d'une obscure famille angevine, mais parvenu au poste de recteur de l'université de Paris à trente-cinq ans, ou le pauvre Varillas, employé par les Dupuy à faire des copies à la Bibliothèque du roi.

Les jeunes gens y étaient fort bien accueillis. La même année 1650, Huet y fit son entrée à l'âge de vingt ans<sup>66</sup>, et Bossuet à l'âge de vingt-trois ans<sup>67</sup>. Les amis du Cabinet stationnés en Hollande, en Allemagne et en Italie recommandaient aux Dupuy les rejetons des meilleures familles d'Europe. Citons parmi tant d'autres Alexander a Capella, fils du chancelier de Gueldre<sup>68</sup>; le fils d'un médecin de Nimègue<sup>69</sup>; Jacob Alting (1618-1679), fils de Hendrik, professeur à Groningen<sup>70</sup>; Gillis Maisteron (Egidius Maestertius), neveu de Jacob (1610-1658), professeur de droit à Leyde<sup>71</sup>; Magnus Hesenthaler (1621-1681), précepteur du fils d'Eberhard III, duc de Wurtemberg<sup>72</sup>; le Danois Villum Lange (Gulielmus Langius, 1624-1682), plus tard professeur de mathématiques à Copenhague<sup>73</sup>; Ezechiel Spanheim (1629-1710), fils de

<sup>66</sup> « A l'âge de vingt ans je me vis en commerce avec les Sirmonds, les Petaux, les Dupuys, les Bocharts, les Blondels, les Labbes, les Bouillauds, les Naudez, les Saumaises, les Seldens, les Descartes, les Gassendis, & les Ménages » (*Huetiana*, Paris, 1722, p. 4). Arrivé à Paris vers mars 1650, Huet se trouva au Cabinet le 12 avril en compagnie de Naudé, Guyet, Ménage et Hallé. On lui demanda son avis sur la nymphe Egérie, et son compatriote Hallé (Pierre ou Antoine?) l'encouragea à parler; ce qu'il fit, non sans crainte (Huet à Naudé, Paris, 13 avril 1650; BnF, lat. 11432 éd. dans *Dissertations sur différents sujets composées par M. Huet*, La Haye, 1720, t. 2, p. 281-282 et par I. Uri, *Fr. Guyet*, 1886, p. 35 n. 1; voir aussi L. Tolmer, *Pierre-Daniel Huet*, Bayeux, 1949, p. 130-131). Dès lors, Huet ne manqua jamais de rendre visite au Cabinet lorsqu'il séjournait à Paris.

<sup>67</sup> N. Rigault à P. Dupuy, [Toul], 15 février 1650: « M. Bossuet chanoine de Mets vous porte un exemplaire du *Commod[ianus]* » (BnF, Dupuy 784, f. 32). Mais Bossuet ne partit pas tout de suite, et Rigault lui fit une lettre de recommandation, datée du 3 avril 1650: « je vous ai autrefois entretenu des merites de quelques uns de nos Messrs de ce parler. avec lesquels j'ai habitude & amitié particuliere & plus estroite & nomément avec Mons<sup>r</sup> Bossuet cousin germain de M. nostre premier president & assez proche aussi de M. Saumaise. Celui qui vous rendra la presente est le fils dud. s<sup>r</sup> Bossuet & dans le jeune age ou vous le verrez est fort avancé dans les estudes. Il est chanoine en l'église de Mets & s'en retourne a Paris pour achever ce qui lui reste a faire des exercices ordonez pour parvenir au doctorat de theologie. Il a esté fort bien institué & a bien le goust des belles lettres. Il a mesme la grace & la facilité de parler en public & a presché en l'église de Mets avec honneur & approbation. M'ayant donc prié de lui bailler cette lettre pour vous la presenter & en mesme temps avoir l'honneur d'estre cognu de vous, je ne lui ai pu refuser l'office de cette recommandation, m'assurant que vous la recevrez en bonne part & que sa presence vous confirmera tout ce que je vous di de lui. Il pouvoit esperer cette faveur de vostre courtoisie & de son propre merite. Il vous presentera aussi un exemplaire du *Commodianus*, & selon qu'il sera desiré de vous monsieur & de ceux que vous savez estre amateurs de cette litterature j'en ferai passer d'autres copies » (BnF, Dupuy 784, f. 37). Enfin, le 30 avril 1650, Rigault écrivait à P. Dupuy: « je vous rend graces du bon accueil que vous avez fait a M. Bossuet » (BnF, Dupuy 784, f. 40). C'est tout ce que nous savons des relations de Bossuet avec le cabinet Dupuy.

<sup>68</sup> D. Heinsius à P. Dupuy, Leyde, 16 juin 1618 (BnF, Dupuy 19, f. 56).

<sup>69</sup> D. Heinsius à P. Dupuy, Leyde, 15 septembre 1622 (BnF, Dupuy 19, f. 100).

<sup>70</sup> Saumaise à Rivet, 1<sup>er</sup> juin 1640 (*Claude Saumaise & André Rivet: correspondance échangée entre 1632 et 1648*, publ. et annotée par Pierre Leroy et Hans Bots avec la collab. de Els Peters, Amsterdam, 1987, p. 205).

<sup>71</sup> Christophe Dupuy à J. Dupuy, Rome, 26 avril 1647 (BnF, Dupuy 731, f. 110).

<sup>72</sup> Saumaise à J. Dupuy, 7 juillet 1648 (BnF, Dupuy 789, f. 125).

<sup>73</sup> Saumaise à J. Dupuy, le 19 juillet 1649 (*ibid.*, f. 195).

Friedrich (1600-1649), professeur de Leyde, devenu par la suite professeur à Genève et diplomate<sup>74</sup> ; Lewin Claus Moltken, gouverneur du fils aîné du prince de Holstein<sup>75</sup>. Les motivations de ces jeunes gens étaient diverses : tantôt il s'agissait seulement de jouir de la conversation du Cabinet, tantôt d'obtenir plus facilement une place de précepteur, ou l'accès aux plus fameux réduits de Paris. De plus, beaucoup de pères et d'oncles, soucieux des tentations charnelles et spirituelles auxquelles leur progéniture se trouvait fatalement soumise en pays étranger, sollicitaient une recommandation pour leurs fils ou leurs neveux dans l'espoir que les frères Dupuy, abîmés de vertu, prolongeraient leur propre vigilance, et surveilleraient discrètement la bonne conduite de leurs enfants.

Chez les Dupuy, catholiques, protestants, évêques, pasteurs, jésuites, jansénistes parvenaient à cohabiter. On y vit Campanella, quelques mois après son arrivée à Paris, en 1635, défier les protestants du Cabinet et leur promettre d'embrasser leur confession s'ils parvenaient à le convaincre d'avoir raison sur les catholiques ; marché auquel ils ne voulurent pas entendre<sup>76</sup>. Au Cabinet se mêlaient heureusement civils, religieux et militaires, bourgeois et nobles. Certes, la bourgeoisie parlementaire parisienne, passée au moule de la formation d'avocat pour occuper les emplois de professeurs et de magistrats, dominait ; mais on y trouvait aussi des nobles authentiques, comme Michel de Marolles<sup>77</sup>, et des militaires, qui furent les premières « épées d'Académie » du XVII<sup>e</sup> siècle, bien avant celles de l'Académie française. Le premier et le plus passionné d'entre eux fut le capitaine Fortin de La Hoguette, dès 1622<sup>78</sup> ; il fut suivi du baron Jean de La Fayette (1585-1651), beau-père de M<sup>me</sup> de La Fayette, qui fréquenta

<sup>74</sup> Saumaise à J. Dupuy, Leyde, 30 avril 1650 (*ibid.*, f. 239).

<sup>75</sup> Recommandé à Boulliau par une lettre de Nikolaus von Gersdorff datée du 15 juillet 1654 (BnF, fr. 13042, f. 140).

<sup>76</sup> Campanella à Peiresc, Paris, 17 juillet 1635 (Campanella, *Lettere*, a cura di Vincenzo Spampinato, Bari, 1927, p. 318).

<sup>77</sup> Il était fils de Claude II, gentilhomme, capitaine des Suisses de la garde du roi et ligueur (Louis-Auguste Bosseboeuf, *Un précurseur, Michel de Marolles*, Tours, 1911, p. 24 n. 1). Marolles atteste lui-même, dans la *Suite* de ses *Mémoires* (Paris, 1657, p. 240), avoir fréquenté le Cabinet, et confirme qu'il s'y rencontrait « plusieurs personnes excellentes de toutes sortes de conditions ».

<sup>78</sup> La Hoguette l'indique lui-même dans la 2<sup>e</sup> édition de son *Testament* (1648, p. 325), où il dit y avoir été « depuis vingt-six ans » (Giuliano Ferretti, *Un soldat philosophe, Ph. Fortin de La Hoguette*, Genève, 1988, p. 60). On observera d'ailleurs, dans ses *Lettres* (1997), que La Hoguette parle onze fois d'Augustin Dupuy, mais une seule fois de son frère Christophe. Ce fait suggère qu'il n'a pas connu ce dernier, qui s'en alla dans la chartreuse de Bourgfontaine en 1618 pour ne plus jamais revoir Paris. L'entrée de La Hoguette chez les Dupuy est donc probablement postérieure au départ de Christophe Dupuy pour Bourgfontaine. La première des 484 lettres connues de La Hoguette aux Dupuy est une lettre à Pierre datée de Londres, le 26 septembre 1623 (*Lettres*, 1997, t. 1, p. 93).

l'Académie Dupuy de 1627 à 1634 au moins<sup>79</sup>. Une troisième épée, recommandée par La Hoguette en 1626, tomba trop tôt à Pignerol, en 1630 : le capitaine Charles de Comminges (v. 1585-1630)<sup>80</sup>. D'autres gentilhommes célèbres y firent certainement des apparitions, tel Turenne, ami de François-Auguste de Thou, qui reçut ses rudiments de latin de Christophe Justel, habitué du cercle<sup>81</sup>, et coucha plus d'une fois dans l'hôtel des Poitevins en 1637, 1638, 1640<sup>82</sup>.

Les diplomates français et étrangers y étaient aussi fort bien représentés, et pour cause : qu'ils fussent ambassadeurs, secrétaires d'ambassade, résidents, nonces apostoliques, ils constituaient une mine d'information politique inégalable ; eux-mêmes, en retour, ne perdaient pas leur temps en fréquentant le Cabinet. Leur présence au Cabinet montre que les Dupuy jouissaient d'un régime de faveur dont peu de cercles pouvaient se prévaloir<sup>83</sup>. Depuis l'assem-

<sup>79</sup> J. Dupuy à Peiresc, Paris, 19 octobre 1627 : « c'est une seconde épée de nostre academie » (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), p. 881). Le 26 juin 1634, Peiresc parle à Dupuy des « confèrances de vostre cabinet où il a esté si assidu » (*ibid.*, t. 3 (1892), p. 134) ; il lui écrit encore, le 1<sup>er</sup> août suivant, que « M<sup>e</sup> de La Fayette m'a dict avoir veu en vostre presence la cuiller d'argent antique du sieur Montagu d'Autun » (*ibid.*, p. 157).

<sup>80</sup> La Hoguette à P. Dupuy, Blois, 24 juin 1626 : « j'ay receu icy lettres de monsieur de Comminge qui salue l'Academie comme en estant l'adrateur, pour user de ses termes, et vous supplie de l'admettre, quoique indigne, en une si sainte societé, quand il sera arrivé à Paris » (*Lettres*, 1997, t. 1, p. 138). Le même au même, Brouage, 7 février 1627 : « pour les carrouselz de Bourdeaux, M. de Comminge part lundy pour les aller voir, M. d'Espèron luy en ayant escript ; delà il repasse icy pour s'en aller à Paris et prendre attache de moy pour estre receu dens l'Academie. Preparés vous seulement à l'escouter, il vous en dira toutes les circonstances et dependances » (*ibid.*, p. 166). Le même au même, La Grève, 28 mars 1627 : « j'accompagné monsieur de Thoiras chés M. de Comminge... Il fut beu à la santé de l'Academie que M. de Comminge m'adressa ; monsieur de Thoiras ayant sceu quelle estoit, la voulut boire et de bon cœur » (*ibid.*, p. 172). Le même au même, Troyes, 17 avril 1630 : « j'ay veu icy quelques suppostz de nostre societé qui m'ont assuré que tout s'y portoit bien, à la mort de M. de Comminges près de la quelle toute l'Academie a receu de l'ennuy » (*ibid.*, p. 257).

<sup>81</sup> En 1615, Justel dédia son *Codex canonum Ecclesiae Africanae* à Jacques-Auguste de Thou. Le 12 octobre 1639, Gronovius le met au nombre de ceux qu'il a vus au Cabinet (Paul Dibon et Françoise Waquet éd., *Joannes Fredericus Gronovius pèlerin à la République des lettres*, 1984, n° 26, p. 86-87). J. Dupuy à N. Heinsius, Paris, 25 juin 1649 : « de deça nous avons perdu un homme que vous aurez sans doute veu ici et que vous cognoissiez desia de reputation qui est Christophorus Justellus signalé par ses ouvrages ; il estoit de nos anciens amis » (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 53). Dans sa *Petri Puteani vita* (1652, p. 25), Nicolas Rigault cite Justel parmi ceux qui tirèrent parti des assemblées du Cabinet.

<sup>82</sup> *Lettres de Turenne*, Paris, 1971, *passim*.

<sup>83</sup> Sur ce point, le précieux témoignage d'Abraham de Wicquefort est pour le moins contradictoire : « depuis le decés de mademoiselle de Senneterre le cabinet de M<sup>e</sup> du Puy, & en suite la bibliotheque de M. de Thou leur estoient ouverts : mais d'autant que l'on y recevoit toutes sortes de personnes de qualité & de merite, on en excluait tellement les ambassadeurs, qui n'aiment pas à se produire en de si grandes compagnies » (*Memoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, Cologne, 1676, p. 430-431). La mort de Madeleine de Seneterre se situe vers 1646 (P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, t. 4 (1728), p. 890). Tallemant des Réaux note qu'elle revint en enfance quelques années avant de mourir » (*Historiettes*, 1960, t. 1, p. 90) ; il faut donc supposer qu'en 1646, on ne conversait déjà plus depuis quelque temps chez elle. Mais en vérité, le Cabinet accueillait des diplomates depuis bien plus longtemps. Diplomate lui-même, Wicquefort avait très bien compris l'intérêt qu'il avait de fréquenter le cabinet Dupuy pour alimenter les gazettes

blée des notables de 1617 en effet, la communication avec les ambassadeurs était interdite et considérée comme un crime de lèse-majesté<sup>84</sup>. Lors de l'assemblée des notables de 1627, cette interdiction revint sur le tapis à propos du nonce apostolique, qui n'y avait pas été explicitement compris jusque-là ; les membres des cours souveraines demandèrent que celui-ci fût soumis au même régime que les autres diplomates, et obtinrent gain de cause malgré l'opposition des évêques<sup>85</sup>. Mais ces contraintes n'empêchèrent nullement Pierre Dupuy d'entretenir les meilleures relations avec Guido Bentivoglio, nonce en France de 1616 à 1621<sup>86</sup>, et avec le cardinal Bagni, nonce en France de 1627 à 1630<sup>87</sup>, de correspondre assidûment avec Rubens, au service des Pays-Bas espagnols, de 1626 à 1631<sup>88</sup>, de compter Grotius, ambassadeur de Christine de Suède en France depuis 1634, parmi les piliers de son Cabinet<sup>89</sup>, ou bien

---

qu'il écrivait régulièrement à son maître, le duc August de Brunswick. Son entrée chez les Dupuy est tardive ; la première mention de son nom comme ami du Cabinet se trouve dans une lettre de J. Dupuy à N. Heinsius datée de Paris, le 5 avril 1652 (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 89).

<sup>84</sup> A. de Wicquefort, *Memoires touchant les ambassadeurs*, 1676, p. 440-441 ; Georges Picot, *Histoire des États généraux*, Paris, 1874, t. 3, p. 419-420.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 443-444.

<sup>86</sup> Naudé à J. Dupuy, Rome, 14 octobre 1639 : « étant aller voir le cardinal Bentivoglio pour la première fois, il me fit beaucoup de caresses en considération de vous et de monsieur votre frère duquel il me montra une lettre qui contient comme le jugement sur toute son histoire, quoiqu'elle ait été écrite pour le remercier du 3<sup>e</sup> tome d'icelle que ledit cardinal lui avait envoyé. C'est pourquoi il me la fit lire depuis un bout jusques à l'autre, me prévenant en beaucoup de mots pour montrer à mon avis, qu'il la savait par mémoire à force de la lire... » (*Lettres de G. Naudé à J. Dupuy*, Edmonton, 1982, p. 85).

<sup>87</sup> Les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), *passim*, témoignent abondamment de ces excellentes relations et des visites assez fréquentes que Bagni prenait la peine de rendre à P. Dupuy. Bagni suivant la Cour à La Rochelle, P. Dupuy lui écrit sept lettres du 18 juin 1628 au 31 juillet 1629 (publiées avec quelques grosses fautes, dont la moindre n'est pas de confondre Barberini et Bagni, par L.-G. Péllissier, « Les amis d'Holstenius, 4 », dans *Revue des langues romanes*, 35 (1891), p. 503-510), par lesquelles il aide Bagni à combattre les prétentions des Rochelais. Ce dernier lui écrivit fidèlement en retour, de loin en loin, jusqu'à ce qu'il fût bien malade, en 1639 (BnF, Dupuy 705, f. 2-58 et Dupuy 675, f. 190). J. Camus de Pontcarré à P. Dupuy, Sées, 22 septembre [1641] : « j'ay bien pensé que vous auriez eu un grand regret au card. Bagni. Je sçai l'estime qu'il faisoit de vous et sa grande affection et debonnaireté » (Dupuy 778, f. 122).

<sup>88</sup> Les 72 lettres de Rubens à P. Dupuy connues à ce jour ont été publiées par Max Rooses et Charles Ruelens (*Correspondance de Rubens*, Anvers, 1887-1909, t. 3-5, *passim*), et par Ludwig Burchard (compte rendu de *Die Briefe des P. P. Rubens übersetzt und eingeleitet von Otto Zoff* (1918), dans *Kunstchronik und Kunstmarkt*, 30 (1919), p. 512-513).

<sup>89</sup> Grotius ne put rencontrer Jacques-Auguste de Thou lors de son premier séjour à Paris, en 1598, mais entra en correspondance avec lui l'année suivante (William Stanley Macbean Knight, *The Life and Works of H. Grotius*, Londres, 1925, p. 34-39 ; Axel Nelson, « H. Grotius : quelques observations sur ses débuts comme philologue, sur ses études de droit romain et sur ses relations avec J.-A. de Thou... », dans *Kungl. humanistiska vetenskaps-samfundet i Uppsala*, 1952, p. 41-42, 60-63). P. Dupuy connut Grotius lors de son séjour improvisé en Hollande de juillet-septembre 1618 ; quelques heures après cette rencontre, le 29 août 1618, Grotius fut arrêté (*La vie et l'œuvre de Grotius*, Paris, 1965, p. 18 ; P. Dupuy à Jan Gruter, Paris, 8 novembre 1618 : « vidi his diebus Hagae & Lugduni in Batavis, Grotium, paucis horis antequam in carcerem truderetur... », bibl. Vat., pal. Lat. 1907, f. 347). Après sa célèbre évasion, Grotius se réfugia à Paris, où P. Dupuy et Peiresc s'empressèrent de le visiter (*Briefwisseling van H. Grotius*, t. 2 (1936), p. 66, 68, 74). Dès lors, devenu leur voisin (Roger-Armand Weigert, « Les demeures de Grotius à Paris (1621-1645) : documents inédits », dans *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 1946, p. 137-151), Grotius vint très souvent chez les Dupuy.

encore d'y accueillir régulièrement Giustiniano Priandi, résident du duc de Mantoue de 1628 à 1635<sup>90</sup>.

On pourrait ainsi passer toutes les professions en revue. Contentons-nous ici de remarquer que les médecins, en particulier, paraissent bien discrets au Cabinet. Certes, on y rencontre quelques noms célèbres : Louis Savot<sup>91</sup>, Guy Patin<sup>92</sup>, Pierre Bourdelot<sup>93</sup>, mais ils ne sont guère assidus. Naudé l'est davantage ; mais, tout médecin du roi et docteur en médecine qu'il fût, il n'exerça jamais cette profession. Il ne faut pas s'en étonner. Le Cabinet stigmatise le pédantisme et la charlatanerie des médecins, au point que Mathieu Molé les désigne plaisamment à Pierre Dupuy comme « ceux que l'on aime bien à votre académie »<sup>94</sup>. Savot lui-même n'hésite pas à les désavouer devant elle, déclarant ouvertement « que sa profession n'estoit fondée que sur de pures conjectures, & qu'au fonds il éprouvoit tous les jours qu'on mourroit, & que l'on guerissoit par les mesmes remedes, sans qu'il fust possible d'établir une regle certaine pour ne s'en servir qu'utilement »<sup>95</sup>.

<sup>90</sup> Voir *passim* les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* des années 1626-1627, t. 1 (1888). Une lettre de Denis Granier de La Rivière à Ismaël Boulliau de Paris, le 18 mai 1657, compte encore Priandi parmi « mess<sup>rs</sup> du Cabinet » (BnF, fr. 13050, f. 188).

<sup>91</sup> « Nous avons eu deux medecins dans nostre assemblée, dont l'un nommé Savot, fort habile, & qui avoit particulièrement soin de la santé du president Janin », écrit La Mothe Le Vayer (*Mémorial*, 1669, p. 196-197). C'est la seule mention que l'on ait des visites de Savot au Cabinet.

<sup>92</sup> Patin à André Falconet, Paris, 27 novembre 1666, parlant du *Scaligerana* : « je le fis transcrire il y a trente ans sur l'original que m'en prêtèrent MM. Dupuy, qui étoient mes bons amis et de fort honnêtes gens » (*Lettres de Gui Patin*, 1846, t. 3, p. 629). Les relations de Patin avec les Dupuy dataient donc d'au moins 1636 environ. Pourtant, son nom se rencontre très rarement dans la correspondance des Dupuy, comme celui des Dupuy dans la sienne (voir *Lettres de Gui Patin*, Paris, 1907, p. 264, 340).

<sup>93</sup> Le 13 novembre 1632, Naudé parle aux Dupuy de « M. Bourdelot » comme d'un personnage qu'ils connaissent (*Lettres de G. Naudé*, 1982, p. 20). Mais est-ce déjà le célèbre Pierre Michon ou son oncle Jean Bourdelot, qui donna son nom à son neveu ? Le 19 août 1645, Boulliau salue Bourdelot parmi les amis du Cabinet dans une lettre à J. Dupuy (BnF, Dupuy 18, f. 12). À partir de cette date, Bourdelot semble s'être rapproché du Cabinet, témoin la première des neuf lettres conservées qu'il adressa aux Dupuy (Dupuy 803, f. 374-392), le 18 octobre 1648 ; parlant du château de Noisy : « a vous dire le vray, j'y demeurerois, mais je voudrois que M<sup>o</sup> du Puy y fusent — ho que je vous conois a present que je vous ay perdus ! Si je peux remettre le pied dedans Paris, il n'y a homme si hardy qui me puisse tirer de vostre coin du feu toutes les après disnées ; je me vays etablir vostre premier domestique. Je vous prie de saluer noz amys de ma part » (Dupuy 803, f. 393). Malgré cette belle déclaration d'amour, l'assiduité de Bourdelot laissa cependant toujours à désirer, et J. Dupuy ne manqua pas de s'en plaindre, comme de blâmer ses excès à la cour de Suède (voir les lettres de J. Dupuy à N. Heinsius de 1653-1655, dans *Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 134-135, 169 et 191, et J. Dupuy à Saumaise, Paris, 30 août 1653 : « il y a bien quinze jours et plus qu'il est en cette ville, et il n'y a pas plus de quatre jours qu'il me fit l'honneur de me voir », BnF, fr. 3934, f. 195). Chapelain écrit à N. Heinsius le 12 juillet 1654, à propos de Bourdelot : « M. du Puy a fait voir vos despesches a plusieurs de ses contubernaux et quand il s'y rencontre on luy rompt souvent en visiere sur sa conduite en vostre Cour et sur les sujets de la haine universelle qu'il s'y est attirée. Mais vous connoissés son front d'airain, et que les opprobres n'incommodent point sa forfanterie » (J. Chapelain, *Soixante-dix-sept lettres inédites à N. Heinsius*, La Haye, 1966, p. 253-254).

<sup>94</sup> Lettre de 1638 (*Mémoires de Mathieu Molé*, Paris, t. 2 (1855), p. 415-416).

<sup>95</sup> La Mothe Le Vayer, *Mémorial*, 1669, p. 196-197.

Notons surtout deux catégories de personnes à peu près exclues du Cabinet : les femmes et les mécaniques, en englobant dans ce dernier terme toutes les professions faisant usage de leurs mains, de l'ouvrier à l'artiste. Nos érudits nourrissent à l'égard des femmes tous les préjugés de leur temps. Les femmes ne comprennent rien aux conversations sérieuses. Non contentes de n'y rien entendre, elles exercent sur l'érudition une influence dévastatrice : épouses, elles accablent leurs savants maris d'enfants criards et de soucis domestiques qui les ruinent et les divertissent de l'étude ; femmes de salon, « elles abusent du droit qu'on leur laisse usurper ; & du plus bas genre de la poésie, qui est de leur ressort, elles s'élèvent au plus sublime, qui demande avec les talents naturels le secours de l'étude & de la méditation, dont elles sont entièrement dépourvuës »<sup>96</sup>. Celles qui, cependant, se montrent capables de saisir quelque lueur des sciences, les Anna Maria van Schurman, les Christine de Suède, restent pour le Cabinet des bêtes curieuses, des cas d'école.

M<sup>me</sup> Grotius y venait-elle quelquefois avec son mari ? Ne le méritait-elle pas bien, elle qui avait organisé l'évasion de Grotius, et fort correctement appris le français ? Et Louise de Thou, propre fille de Jacques-Auguste, « née avec une passion violente pour les lettres », qui sut renoncer à lire des romans pour s'attacher à l'histoire<sup>97</sup> ? Et Marie Picardet, première épouse de Jacques-Auguste II de Thou, dont la jeunesse, le charme et la douceur illuminèrent la maisonnée jusqu'à sa mort prématurée, en 1664 ? Aucun indice n'en demeure, si ce n'est, pour cette dernière, une lettre de Boulliau à Jacques Dupuy, datant de l'époque où ce dernier et son frère déménagèrent dans le logis de la Bibliothèque du roi :

Madame de Thou a juste raison d'en avoir eu de si tendres ressentimens. La grande opinion que tout le monde a de sa vertu, et avec raison, croistra de beaucoup par les tesmoignages qu'elle vous a rendus de l'estime qu'elle fait de vous, & de vostre conversation. Par deça on a jugé qu'il falloit qu'elle eust l'esprit mieux fait que le commun, & qu'il n'est point ordinaire d'avoir en un aage, tel que le sien, pris goust en la conversation des personnes les plus vertueuses & serieuses de ce temps. Les visites que vous vous rendrés mutuellement remedieront en quelque maniere a tous vos desplaisirs<sup>98</sup>.

Le cas des artistes est différent. Ils sont utiles : ils font le portrait de ces Messieurs pour décorer les réduits des savants, et produisent des copies figu-

<sup>96</sup> *Huetiana*, 1722, p. 175-176.

<sup>97</sup> Autoportrait de Louise de Thou (Arsenal, ms 5418 (Conrart fol. IX), p. 780 ; voir Édouard de Barthélemy éd., *Galerie des portraits de mademoiselle de Montpensier*, Paris, 1860, n° CXXVI, p. 443-446).

<sup>98</sup> Venise, 29 juillet 1645 (BnF, Dupuy 18, f. 136).

rées de manuscrits et d'objets anciens, voire des représentations de monuments et de curiosités naturelles. Mais ces activités ne leur donnent pas pour autant voix au chapitre. Si Peiresc envoie au Cabinet quelque peintre de sa connaissance, c'est pour croquer en cachette quelqu'un de ses amis ; si Pierre Dupuy entretient avec Rubens une correspondance suivie, c'est qu'il s'adresse au diplomate ; et si Vouet obtient une entrée chez les Dupuy, c'est sur la recommandation expresse de François-Auguste de Thou, qui l'a rencontré en Italie<sup>99</sup>.

Cette observation vaut pour les autres professions manuelles. Les imprimeurs-libraires, notamment, entretiennent des liens étroits avec les habitués du Cabinet, qui leur fournissent quantité de manuscrits à publier. Pour autant, rien n'assure qu'on leur ouvre la porte autrement que pour régler le détail d'une publication ou recevoir un ballot de livres ; Peiresc ne parle jamais aux Dupuy des grands libraires de son temps, les Drouart, les Vitré, les Cramoisy, qu'à cause de leur activité professionnelle. Seul Sébastien Cramoisy paraît plus d'une fois intimement associé aux habitués du Cabinet ; mais les témoignages qui l'attestent ne permettent pas d'affirmer que sa présence n'est pas directement liée à quelque affaire de librairie<sup>100</sup>.

<sup>99</sup> Lettre de recommandation datée du 3 juillet (BnF, Dupuy 703, f. 68). De Thou à P. Dupuy, Rome, 15 juin 1627 : « M. Vouët part dans huit jours pour France ; il m'a fort prié que je vous écrivisse en sa recommandation, & veritablement il merite d'estre carressé, & m'asseur que pourveu que l'on lui donne contentement, l'on verra de belles choses de lui. Vous lui pouvés beaucoup servir auprès de M. de Lomenie, & de conseil & avis pour le reste de ses affaires. Il vous monstrera un creion de moi & un autre de M. de Creil qu'il a voulu faire pour son plaisir, & ne croi pas qu'il se puisse voir rien de si ressemblant » (Dupuy 703, f. 60).

<sup>100</sup> Naudé à Dupuy, Rome, 7 juin 1639 : « j'avais aussi une réponse à faire à M. Cramoisy laquelle j'ai cru ne pouvoir mieux lui faire tenir que par votre adresse, sachant la bonne correspondance que vous entretenez avec lui » (*Lettres de G. Naudé*, 1982, p. 75). Dans ses instructions à Jean Morin rejoignant Paris (Rome, 7 mars 1640), Lucas Holstenius lui demande de saluer « Parisiis, Puteanos fratres... ; tum reverendum P. Sirmondum, Petavium, Vassaeum [sic pour Vassanum] ; & si adsit Nic. Rigaltium, tum dominum Cramoisy » (Richard Simon éd., *Antiquitates Ecclesiae orientalis*, Londres, 1682, p. 296). Tous ces personnages sont des habitués du Cabinet. Mais l'emploi de *tum* ne suggère-t-il pas plutôt que Morin devra saluer les uns et les autres séparément, et non tous ensemble au Cabinet ? Même incertitude avec cette lettre de Mersenne à Holstenius écrite de Paris, le 15 septembre 1645 : « M. Cramoisy, le P. Sirmond, MM<sup>es</sup> du Puys, M. Fabrot, excellent jurisconsulte, et tous les autres, qui savent votre zèle pour le rétablissement des bons livres, vous saluent » (L.-G. Péliissier éd., « Les Amis d'Holstenius, 4 », dans *Revue des langues romanes*, 35 (1891), p. 363). Cramoisy était-il avec les amis du Cabinet quand il pria Mersenne de saluer Holstenius, ou bien Mersenne l'a-t-il rencontré séparément ? Enfin, quand Cramoisy écrit à Holstenius, de Paris, le 26 avril 1647, « j'ay veu par vostre dernière escrite a mess<sup>es</sup> Dupuy que vous promettés d'envoyer le Georgius Syncellus, le Theophanes et sa continuation... » (bibl. Vat., Barb. Lat. 3630, f. 53-53v), il témoigne d'une relation d'ordre purement professionnel.

### III. Son rôle

#### *Promouvoir les savants*

À quoi le cabinet Dupuy servait-il ? Il servait d'abord de point de repère. Tenu dans le même quartier de Paris pendant près d'un siècle, c'était une étoile fixe dans le ciel de l'érudition.

À l'apogée de leur carrière, on prêtait aux Dupuy des relations universelles. Ainsi l'historien Pier Batista Borgo, ne sachant où adresser ses paquets, leur envoya-t-il sans les connaître trois exemplaires de son dernier livre, en 1641, pour les faire tenir au Néerlandais Grotius, à l'Anglais Selden et au Danois Pontanus<sup>101</sup>. Or, si Grotius était effectivement leur ami intime, on n'a pas connaissance que les Dupuy aient été en relations ni avec Selden, ni avec Pontanus ; ce dernier, du reste, était mort depuis près de deux ans.

Les jeunes gens n'étaient pas seuls à se presser au Cabinet. Les savants confirmés de toute l'Europe ne manquaient pas d'y passer, sûrs d'y trouver un havre de paix et de multiples commodités pour faciliter leur séjour ou leur voyage : citons le poète et diplomate allemand Martin Opitz en 1630<sup>102</sup>, les astronomes polonais Johan Hevelius au début des années 1630<sup>103</sup> et Stanislaw Lubieniecki en 1648-1649<sup>104</sup>, Christiaan Huygens en 1655<sup>105</sup>, ou bien le philosophe brémois Henry Oldenburg, accompagnant son élève Richard Jones, sieur de Ranelagh, en 1659<sup>106</sup>. Le Cabinet n'était que la partie visible des efforts des Dupuy pour offrir aux savants un soutien moral et logistique. C'est à bon droit que Mersenne, entre autres, célébrait en eux les « promoteurs de toutes sciences »<sup>107</sup>.

Le mécénat des Dupuy commençait donc par un soutien moral. Facette peu connue de sa personnalité, Pierre Dupuy agissait auprès de ses amis comme un mentor : il accueillait leurs confessions, leurs doutes, leurs colères.

<sup>101</sup> BnF, Dupuy 699, f. 265.

<sup>102</sup> Christoph Coler, *Laudatio honori & memoriae v. cl. Martini Opitii paulo post obitum ejus a. M. DC XXXIX in actu apud Vratislavienses publico solemniter dicta*, Leipzig, 1665, p. 50-51.

<sup>103</sup> En France, Hevelius se lia surtout à ses homologues astronomes Gassendi et Boulliau. Mais une lettre de compliments tardive d'Hevelius à J. Dupuy, datée de Gdansk, le 10 avril 1654, ne laisse aucun doute qu'il fréquenta le Cabinet durant son séjour en France (Observatoire, ms C1, t. 3, pièce 395 (minute) ; BnF, lat. 10347, part. 3, f. 72v (copie de la minute).

<sup>104</sup> J. Tazbir, *Stanislaw Lubieniecki*, Varsovie, 1961, p. 7, 60-66 ; Lubieniecki à Boulliau, 28 février 1663 (BnF, fr. 13031, f. 5).

<sup>105</sup> Lettre à son père Constantin, Paris, 6 août 1655 (Ch. Huygens, *Œuvres complètes*, La Haye, t. 1 (1888), p. 342).

<sup>106</sup> Henry Oldenburg à Saporta, [Paris], 18 juin 1659 (*The Correspondence of H. Oldenburg*, t. 1 (1965), p. 261), et à Denis Granier de La Rivière, [Londres], 11 juin 1660 (*ibid.*, p. 371-373).

<sup>107</sup> Ex-dono autographe sur le titre de ses *Harmonicorum libri* (Paris, 1636) : « pro dominis Puteanis scientiarum omnium promotoribus » (BnF, Rés. V 578-579<sup>ter</sup>).

« Vous régnez absolument sur mon esprit », lui écrivait l'historien Jean Besly<sup>108</sup> ; « vous estes l'ame de ma solitude »<sup>109</sup>, « je ne m'explique point bien qu'avec vous »<sup>110</sup>, renchérisait son cousin Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Sées ; « nous sommes éloignés, et néanmoins nous sommes ensemble ; votre esprit est ici et le mien est avec vous », concluait Mathieu Molé<sup>111</sup>.

Ensuite, les Dupuy faisaient tout leur possible pour réunir les conditions nécessaires à la production des livres. Leur action commençait parfois dès l'inspiration d'un sujet, et se poursuivait jusqu'à la promotion de l'ouvrage publié. Les frères s'efforçaient tout d'abord d'améliorer l'existence matérielle de leurs amis ; ils faisaient en sorte de leur procurer des revenus stables par l'octroi de bénéfices, de pensions, de gratifications, en faisant jouer leurs relations en France et à l'étranger. Puis ils les aidaient à accéder aux textes dont ils avaient besoin en leur ouvrant les bibliothèques et les archives, en leur envoyant à domicile des livres, voire des manuscrits, ou des copies quand ils ne pouvaient obtenir le prêt des originaux ; puis ils les encourageaient sans relâche à publier le fruit de leurs travaux, « car de vouloir attendre que ces ouvrages ayent leur dernière perfection », écrivait Jacques, « c'est ce qui ne peut jamais estre, l'estude, le temps et la fréquentation des amis y apportant tous les jours quelque nouvel accroissement »<sup>112</sup> ; puis ils obtenaient des privilèges ; puis ils pressaient les imprimeurs et surveillaient la qualité de leur travail ; puis, le livre enfin publié, ils se chargeaient encore de le faire circuler au Cabinet, et souvent même d'assurer sa diffusion auprès des libraires et des patrons.

Naudé fournit un bon exemple de ce mécénat. La publication de son *Advis pour dresser une bibliothèque* (1627) attira l'attention des Dupuy, même si Jacques écrivit alors à Peiresc que « l'auteur est bien novice en ce qu'il escript »<sup>113</sup>. Ils rencontrèrent bientôt le jeune auteur, puis le recommandèrent au cardinal Bagni en lui envoyant un exemplaire de son *Addition à l'histoire de Louys XI* (1630)<sup>114</sup>. Bagni fit de Naudé son bibliothécaire et l'emmena en Italie en mars 1631. Cependant, les Dupuy continuèrent de donner bonne opinion de Naudé à son nouveau patron, et Naudé leur écrivit régulièrement pour les prier de ne pas s'en lasser : « je sais certainement ma bonne fortune dépendre

<sup>108</sup> 3 septembre 1633 (*Lettres de J. Besly*, 1880, p. 324).

<sup>109</sup> 15 février [1625] (BnF, Dupuy 779, f. 33).

<sup>110</sup> 19 janvier [1629] (*Ibid.*, f. 66).

<sup>111</sup> Extrait d'une lettre datable de 1639 (*Mémoires de M. Molé*, t. 2 (1855), p. 446).

<sup>112</sup> Lettre à N. Heinsius, le 10 septembre 1649, à propos des *Origines de la langue française* de Ménage (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 55).

<sup>113</sup> Paris, 12 octobre 1627 (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), p. 874).

<sup>114</sup> René Pintard, *Le libertinage érudit*, Paris, 1943, p. 207.

absolument de l'opinion qu'aura notre dit cardinal que vous me prenez sous votre protection »<sup>115</sup>. En 1641, ils durent veiller à ce que sa charge de médecin résident à Rome lui fût conservée<sup>116</sup>. Puis Bagni mourut, et Naudé s'en remit encore à eux pour trouver un nouvel emploi<sup>117</sup>.

La promotion de son *Syntagma de studio militari* (1637) montre ce qu'un érudit pouvait attendre de leur patronage. Le 3 mai 1638, d'Italie, Naudé dressait à Jacques Dupuy tout un plan de diffusion de son livre en France. Jacques et son frère devaient « en prendre la protection », c'est-à-dire en faire la réclame auprès du chancelier et autres officiels, convaincre Cramoisy d'en prendre cent exemplaires – un cinquième du tirage, 250 exemplaires ayant déjà été distribués à Rome – pour les placer partout où il avait des contacts en France et en Europe, et bien sûr en parler avantageusement devant le Cabinet<sup>118</sup>. Au mois de juillet suivant, c'était déjà chose faite, et Naudé ne pouvait que remercier Jacques Dupuy « qu'il vous a plu accepter mon livre et l'accréditer envers tant d'honnêtes personnes qui ne reçoivent aucun contentement plus sensible que celui de la douceur de votre conversation »<sup>119</sup>.

### *Éveiller les esprits*

Héritier de la Renaissance, le Cabinet ne s'est jamais spécialisé. De ce constat, on tirait même un mauvais jeu de mots : Henry Oldenburg rapportait ce qu'il avait vu « chez M<sup>r</sup> de Thou, là ou on parle indifféremment de tout, mais principalement des choses, qui se passent par le monde, et des livres curieux, qui s'impriment de nouveau »<sup>120</sup>.

Les sciences naturelles et physiques n'y jouèrent jamais qu'un rôle marginal. Fait révélateur, la collection Dupuy, qui renfermait du vivant des Dupuy plus de 800 volumes de papiers, ne contient que très peu de mémoires d'ordre scientifique, et les rares qu'on y trouve cependant viennent presque tous de Peiresc. Ni les Dupuy, ni les de Thou n'avaient formé de cabinet de curiosités. Il ne subsiste aucun témoignage que des expériences aient été menées au Cabinet ; tout au plus peut-on remarquer que Boulliau, qui partagea le logis des de Thou et des Dupuy de 1636 à 1666, y effectua certaines de ses observations astronomiques<sup>121</sup>.

<sup>115</sup> Massa, 18 mars 1633 (*Lettres de G. Naudé*, 1982, p. 24). Voir aussi *ibid.*, p. 19, 26-27, 31, 39, 49.

<sup>116</sup> Naudé à J. Dupuy, 30 mai 1641 (*Lettres de G. Naudé*, 1982, p. 127).

<sup>117</sup> Naudé à J. Dupuy, Rome, 31 juillet 1641 (*ibid.*, p. 129).

<sup>118</sup> Naudé à J. Dupuy, Rieti, 3 mai 1638 (*ibid.*, p. 51).

<sup>119</sup> Naudé à J. Dupuy, Rome, 27 juillet 1638 (*ibid.*, p. 59).

<sup>120</sup> Lettre à Saporta, 18 juin 1659 (*The Correspondence of H. Oldenburg*, t. 1 (1965), p. 261).

<sup>121</sup> Ainsi observe-t-il, le 14 avril 1642, une éclipse de lune avec Gassendi et le P. Georges Fournier dans l'hôtel de Thou (Alexandre-Gui Pingré, *Annales célestes du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1901, p. 155).

En revanche, le Cabinet pouvait servir de tribune aux recherches des savants. Ainsi, Gassendi l'utilisa pour diffuser le résultat de la plus célèbre expérience de sa carrière. En octobre 1640, il lança depuis Marseille une galère à vive allure, et vérifia que des corps jetés du haut de son mât ne retombaient pas en arrière de celui-ci, mais toujours à son pied. Gassendi savait très bien quel serait le résultat de cette expérience, et Giordano Bruno comme Galilée l'avaient déjà affirmé avant lui ; mais il était le premier à la réaliser, dans le dessein probable de frapper l'imagination de ses contemporains et de leur faire oublier définitivement l'opinion erronée des Anciens, afin de leur faire admettre le principe d'inertie. Au lendemain de l'expérience, Gassendi en écrivit les résultats à François Luillier, qui lut sa lettre au Cabinet, « in consessu erudito ». Pierre Dupuy exprima des doutes ; Luillier incita donc Gassendi à rédiger un rapport plus détaillé. Ce que fit Gassendi, sous la forme de deux très longues lettres à Pierre Dupuy, les 20 novembre et 11 décembre 1640. À son arrivée à Paris, en février 1641, tous ses amis, les Dupuy, Luillier, Mersenne, Hobbes, le pressèrent de les publier. Gassendi se laissa convaincre et confia aux Dupuy le soin de l'impression. Elles parurent avec quelque retard, l'imprimeur étant tombé malade, à l'été 1642<sup>122</sup>.

Le Cabinet jouait donc surtout un rôle de vulgarisation scientifique et d'éveil critique des esprits. La curiosité y était encouragée. Tous les amis qui venaient consulter le catalogue de la collection Dupuy étaient invités à méditer cette devise, inscrite au deuxième feuillet de garde :

La curiosité ne néglige rien ; elle fait même très grand cas des petites choses. Et, devant ce que le commun foule du pied comme chose vile, elle retient son pas<sup>123</sup>.

Ce n'était pas curiosité vaine ou mal placée. La curiosité sert à découvrir le monde dans toute sa complexité, et par suite à combattre les charlatans qui, pour leur propre compte ou celui de puissances étrangères, cherchent à tromper les esprits. Combien d'années un homme peut-il vivre ? Les songes peuvent-ils être prémonitoires ? Les cas de possession démoniaque sont-ils avérés ? Doit-on croire à l'astrologie judiciaire ? À toutes ces questions, le Cabinet répondait d'emblée par un doute radical, appuyé sur le bon sens et l'expérience indivi-

<sup>122</sup> *De motu impresso a motore translato epistolae duae...*, Paris, 1642. J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 2, p. 405 n. 1343. Dans les *Opera omnia* de Gassendi, les deux lettres aux Dupuy se trouvent t. 3, p. 478-520, et la genèse de leur publication p. 521. Sur cette expérience célèbre, voir entre autres les quelques pages qu'Alexandre Koyré (qui la date de 1641 par erreur) lui consacre dans *Pierre Gassendi : sa vie son œuvre*, Paris, 1955, p. 64-67.

<sup>123</sup> « Curiositas nihil recusat, atque interdum parva etiam plurimi facit, & ad ea gressum sustinet, quae caeteri pro vilissimis passim calcant » (BnF, nafr. 5714, de la main de Pierre Dupuy).

duelle, puis par l'observation et la collecte de preuves assurées. Grâce à son large auditoire, il contribuait à répandre la pensée rationnelle dans les élites françaises.

### *Juger des lettres*

L'éminente qualité de ses chefs et de ses habitués, « belles ames »<sup>124</sup> dont la compétence et l'impartialité sont reconnues, faisait aussi du Cabinet, « première eschole de vertu et de doctrine qui soit aujourd'hui en Europe »<sup>125</sup>, un véritable tribunal des lettres. Si l'on n'a conservé que très peu de ses arrêts, on est en revanche bien informé de l'impression qu'il faisait sur les hommes de lettres, car ceux-ci l'ont comparé à tous les tribunaux de l'Antiquité. Le Cabinet était tantôt sénat<sup>126</sup>, athénée<sup>127</sup>, prytanée<sup>128</sup>, Pierre Dupuy non seulement agônôthète<sup>129</sup>, mais « l'arbitre et l'oracle de la littérature »<sup>130</sup>, « pape de Paris »<sup>131</sup>, et ses amis des parèdres<sup>132</sup>. Dans l'intimité du Cabinet, cependant, on savait malmener cette emphase : La Hoguette saluait plaisamment « la bende sacrée »<sup>133</sup>, « mes seigneurs », La Mothe Le Vayer ses « bons patrons »<sup>134</sup>, et Pontcarré faisait à tous « reverence sotto'l baldachino », comme s'il s'adressait à un prélat ou au souverain pontife<sup>135</sup>.

L'assemblée n'en impressionnait pas moins les plus chevronnés. Balzac en est un bon exemple : lui qui se voyait au-dessus de tous les écrivains de son temps avait à cœur de recueillir les suffrages du Cabinet. Quand ces Messieurs l'applaudissaient, il se félicitait d'avoir « hazardé quelque chose, que les excellens freres nos chers amis, n'ont pas tout-à-fait desapprouvée »<sup>136</sup>. Quand ils

<sup>124</sup> Fr. Luillier à Boulliau, [Toul], 20 octobre 1643 (« Lettres de Luillier », dans *Les Histoires de Tallemant des Réaux*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1855, t. 4, p. 503).

<sup>125</sup> Jean-Jacques Bouchard à J. Dupuy, Rome, 25 février 1639 (BnF, Dupuy 785, f. 39).

<sup>126</sup> Balzac à P. Dupuy, 20 octobre 1644 (*Cœuvres de M. de Balzac*, 1665, t. 1, p. 468-469) ; Eusèbe de Césarée, *Thesaurus temporum*, 1658, dédicace de l'imprimeur Jan Jansson à Jacques-Auguste II de Thou, sign. ++<sub>2</sub> ; Joseph Quesnel, préf. du *Catalogus bibliotheca Thuanæ*, Paris, 1679, p. 9.

<sup>127</sup> G. Naudé, *Epigrammata in virorum literatorum imagines*, 1641, f. [4v].

<sup>128</sup> Balzac à J. Dupuy, 17 avril 1652 (Dupuy 803, f. 314v).

<sup>129</sup> *Socratis, Antisthenis, et aliorum Socraticorum epistole*, Paris, 1637, dédicace de Leo Allatius aux frères Dupuy, sign. ā.v.

<sup>130</sup> Du Cange à P. Dupuy, Amiens, 16 mai 1651 (BnF, Dupuy 803, f. 417).

<sup>131</sup> La Hoguette à J. Dupuy, Chamouillac, 6 août 1645 (La Hoguette, *Lettres*, 1997, t. 1, p. 476).

<sup>132</sup> Cl. Saumaise, *Miscellæ defensionis pro Cl. Salmasio*, 1645, sign. c<sub>4</sub>. En Grèce, les parèdres étaient les assesseurs d'un tribunal.

<sup>133</sup> À P. Dupuy, Blaye, 9 août 1634 (La Hoguette, *Lettres*, 1997, t. 1, p. 359).

<sup>134</sup> « Tous mes bons patrons » (La Mothe Le Vayer à Dupuy, Maisonneuve, 2 septembre 1636 ; BnF, Dupuy 803, f. 268), « tous nos bons patrons » (le même au même, Frozes, 16 septembre 1636 ; *ibid.*, f. 266).

<sup>135</sup> À P. Dupuy, [s. l.], 14 août [1633] (BnF, Dupuy 778, f. 180).

<sup>136</sup> Balzac à Luillier, Balzac, 23 novembre 1636 (*Les Cœuvres de M. de Balzac*, 1665, t. 1, p. 402).

faisaient la moue, il ironisait aigrement sur leur courte vue, se moquant d'avoir à passer par leur « concile grammatical »<sup>137</sup>. Auteur à succès, Balzac n'avait pourtant pas besoin du Cabinet pour vendre ses livres ; on imagine donc, a fortiori, combien des auteurs plus obscurs devaient se soucier de la réputation qui découlait d'une lecture devant cet aréopage.

Le Cabinet pouvait aller plus loin qu'un simple jugement. Qu'un auteur eût des écarts de conduite, on condamnait en pleine séance son comportement ; le poète Saint-Amant en fit les frais<sup>138</sup>. S'il persistait et qu'il fût de l'assemblée, on lui en interdisait l'accès ; Jérémie Ferrier, Jean-Jacques Bouchard et d'autres sans doute en furent un instant menacés<sup>139</sup>, et le jeune capitaine Nicolas Viole de Surveilliers (1620-1654) fut effectivement exclus<sup>140</sup>. Enfin, si l'obstiné ne voulait toujours rien entendre, le Cabinet pouvait déclencher contre lui une véritable campagne de dénigrement. C'est ce qui arriva au fameux Pierre de Montmaur, professeur de grec au Collège royal. Parce qu'il se montrait avare, trop sûr de sa science, et qu'il professait des goûts littéraires trop étrangers au sens commun, il se vit interdire l'entrée du Cabinet et chançonner à plaisir<sup>141</sup>.

Le Cabinet se montrait tout aussi implacable contre la crédulité, tare incompatible avec les missions d'un savant. La maison de Thou avait une

<sup>137</sup> Balzac à Chapelain, 10 décembre 1646 : « au premier concile grammatical qui se tiendra chez les frères Puteans, il sera conclu (ou je n'y auray point de voix) que vous n'abuserez plus des grands mots si licentieusement, et que ceux de magnanimité et de magnificence seront employés autres fois en de plus dignes occasions que celles que mes lettres font naistre » (« Lettres de J.-L. Guez de Balzac », dans *Mélanges historiques : choix de documents*, Paris, 1873 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*), t. 1, p. 785).

<sup>138</sup> En 1651, la reine Christine décide de faire de lui le procureur de ses affaires en France. Sa décision déplait à Jacques Dupuy, qui déclare en plein Cabinet que députer aux Français un homme que tout le monde tient pour un parasite et un goinfre (« parasitus & helluo ») n'est vraiment pas louable ; et le Cabinet de se ranger aussitôt à son avis (Henri de Valois à Isaac Vossius, Paris, 23 septembre 1651 ; H. Wieselgren éd., *Drottning Kristinas bibliotek*, Stockholm, 1901, p. 80).

<sup>139</sup> Pour Ferrier, coupable d'avoir répété à Richelieu ce qu'on disait de lui chez les Dupuy, voir La Mothe Le Vayer, *Mémorial*, 1669, p. 68-69 ; pour Bouchard, coupable de partir trop ouvertement à la chasse aux évêchés vacants, voir les *Lettres de Chapelain*, 1880, t. 1, p. 469 et 555-556.

<sup>140</sup> Tout ce qu'on sait de son exclusion vient d'une lettre sans date adressée par le jeune homme à Denis Granier de La Rivière, son introducteur au Cabinet, pour le supplier d'obtenir sa réintégration (BnF, fr. 13040, f. 70-71v). Cette lettre faisant mention du président Louis de La Grange, son cousin germain, qui n'était encore que conseiller en novembre 1651, elle précède de fort peu la mort de son auteur. La nature de sa faute n'en ressort pas clairement.

<sup>141</sup> H. de Valois, « Oratio in obitum Petri Puteani viri clarissimi », à la suite de N. Rigault, *Viri eximii P. Puteani... vita*, 1652, p. 96-97 ; *Menagiana*, t. 2 (1695), p. 188 ; Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Rouen, 1699-1700, t. 1, p. 88. Parmi les amis du Cabinet, Ménage ridiculisa Montmaur dans sa *Vita Gargilii Mamurrae parasito paedagogi* (1643), Adrien de Valois publia ses œuvres complètes en deux tomes in-4<sup>e</sup>, l'un de prose, l'autre de vers, bien qu'elles ne fissent en tout que 36 pages (1643), et La Mothe Le Vayer fils s'en prit encore à sa mémoire en publiant un *Parasite Mormon* deux ans après la mort de ce pauvre homme (1650).

longue expérience dans ce domaine ; bien avant la constitution du Cabinet, elle avait déjà eu ses souffre-douleur. Jacques-Auguste de Thou et ses amis s'étaient acharnés sur le pauvre cosmographe André Thevet, auquel ils faisaient accroire des choses absurdes<sup>142</sup>, mais aussi sur Louis Servin, plus tard procureur général au parlement de Paris, qu'ils n'accueillaient dans leurs conférences que « pour faire rire »<sup>143</sup>, car on le persuadait aisément qu'un mulot de leur connaissance vivait perché sur une branche en compagnie des oiseaux, et qu'une cane artiste du faubourg Saint-Honoré dansait « excellentement les branles de Poitou »<sup>144</sup>.

Juge des bonnes lettres, juge des bonnes mœurs et du bon sens, le Cabinet jugeait aussi l'actualité. Sa modération dans l'un des premiers soubresauts du mouvement janséniste, auquel il n'adhéra jamais, lui valut ce bel éloge du janséniste Godefroi Hermant :

L'on peut dire qu'il n'y a possible guère eu d'assemblée dans toute l'Europe où l'on ait mieux jugé de cette affaire que dans ce lieu-là, qui était comme un bureau de réputation où la louange et le blâme se distribuaient à tout le monde selon son mérite. Et c'est par l'équité de ce jugement que l'on peut dire que le nom de Dupuis sera illustre tant qu'il y aura des hommes qui cultiveront les lettres et qui auront de l'amour pour la justice<sup>145</sup>.

#### IV. Ses idées

Point de rencontre d'individualités fortes, issues d'univers variés, le Cabinet ne distillait pas à proprement parler de doctrine, même si les maîtres de maison ne pouvaient s'empêcher de lui imprimer un tant soit peu leur marque. À lire cependant les correspondances de ses habitués, certaines tendances politiques, religieuses, philosophiques se dessinent. Plutôt que de les passer en revue, voyons comment elles s'accordent aux deux grands mythes qui ont été associés au Cabinet, le libertinage et la République des lettres.

<sup>142</sup> J. Delatour, *Les livres de Claude Dupuy*, 1998, § 214-215.

<sup>143</sup> *Thuana, dans Scaligerana...*, Amsterdam, 1740, t. 1, p. 12.

<sup>144</sup> « Discours sur les meurs et humeur de monsieur Servin, avocat general au parlement de Paris, M. DC. XVII. », dans *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII...* publiées... par F. Danjou, t. 3 (1838), p. 183.

<sup>145</sup> *Mémoires de G. Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII<sup>e</sup> siècle (1630-1663)*, Paris, t. 2 (1905), p. 163-164.

### *Un foyer de libertinage ?*

On lit souvent que le Cabinet fut un foyer de libertinage, et cette idée s'est amplifiée depuis quelque décennies. En 1960 par exemple, Silvio F. Baridon, auteur d'une biographie de François Luillier, célébrait « l'extraordinaire pulsion de vie et d'idées nouvelles du cabinet des frères Dupuy »<sup>146</sup> ; en 2002, Ingo Herklotz parlait même du « milieu parisien non orthodoxe des frères Dupuy »<sup>147</sup>. Cette tradition est récente ; en 1896 encore, François-Tommy Perrens, redécouvrant le monde bigarré des *Libertins en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, ne voyait aucune raison d'évoquer les frères Dupuy. Elle vient de René Pintard qui, en 1943, après les recherches pionnières d'Isaac Uri<sup>148</sup>, montra que leur Cabinet avait accueilli la plupart des savants suspects de libertinage. Ayant dressé le portrait de l'assemblée, Pintard en concluait vivement : « la société érudite... prise moins, dans ses membres, l'honnêteté des intentions que l'habileté à sauver les apparences. Vice, irréligion, blasphème, elle s'accommode de tout cela pourvu qu'on puisse le cacher ou l'interpréter comme une fantaisie d'humeur... Tout est permis dans l'intimité des cénacles ; mais aucune des licences qui y règnent ne doit être soupçonnée du profane »<sup>149</sup>.

Cette interprétation n'est plus admissible aujourd'hui. D'une part, les dernières synthèses consacrées au libertinage ont montré que la figure même du libertin avait été fabriquée par les ennemis de la liberté de pensée, rassemblés sous la bannière du père Garasse ; c'est, pour reprendre l'expression de Louise Godard de Donville, « un produit des apologistes »<sup>150</sup>. D'autre part, un nouvel examen des sources utilisées par Pintard montre qu'il les a souvent tordues dans le sens qui convenait à sa démonstration. Pour excuser sa licence, Pintard a usé d'un argument commode : les libertins avaient des idées qui pouvaient les conduire au bûcher ; il leur fallait donc vivre cachés, dissimuler leurs sentiments. Si donc beaucoup d'entre eux se montrent en définitive fort peu libertins, c'est qu'ils dissimulent.

Qu'en est-il au Cabinet ? La Mothe Le Vayer consacre la conférence 56 de son *Mémorial* au libertin. Réelle ou inventée, c'est une attaque en règle contre le libertinage. La Mothe Le Vayer y insiste d'abord sur l'union vertueuse qui lie tous les amis du Cabinet, afin d'introduire le cas d'« un de la

<sup>146</sup> « Il pulsare straordinario di vita e di idee nuove del Cabinet dei fratelli Dupuy » (*Un libertino erudito del seicento : Fr. Luillier*, Milan, 1960, p. 9).

<sup>147</sup> « Unorthodoxen Pariser Milieu der Brüder Dupuy » (I. Herklotz, « J.-J. Bouchard (1606-1641) : neue Spuren seines literarischen Nachlasses », dans *Lias*, 29 (2002), p. 3).

<sup>148</sup> *Un cercle savant au XVII<sup>e</sup> siècle : François Guyet (1575-1655), d'après des documents inédits*, Paris, 1886.

<sup>149</sup> R. Pintard, *Le libertinage érudit*, 1943, p. 100.

<sup>150</sup> *Le libertin des origines à 1665 : un produit des apologistes*, Paris, Seattle, Tübingen, 1989 (*Biblio* 17, 51).

compagnie », comparé au grain défectueux qui dépare toujours la plus belle grenade. Cet individu ose, en plein Cabinet, professer qu'il prend « la vertu pour terme d'échelle, plus propre à entretenir les esprits dans la niaiserie, qu'à leur profiter solidement ». Plein de dégoût, La Mothe Le Vayer lui accorde « les bonnes qualitez qu'une méchante ame rend ordinairement pernicieuses, un esprit vif, une éloquence naturelle, une erudition fort diffuse, & une heureuse memoire... Ceux qui le connoissent mieux que moi, assurent qu'il ressemble aux sacs des charbonniers, dont le dedans est encore plus noir que le dehors ». Ayant achevé de parler, l'imprudent libertin se voit « entrepris & malmené de tous », « réduit à se desdire de beaucoup de choses, qu'il avoit avancées mal à propos, & à declarer qu'il n'avoit parlé que par forme de divertissement » : « il estoit tout interdit quand il est sorti, voyant que toutes ses subtilitez logicales ne l'avoient pu tirer de confusion ». La Mothe Le Vayer suggère pour finir que ce libertin est tout aussi noir du point de vue de la religion, crime trop horrible pour être décrit : « je ne veux me souvenir que de ce que dessus »<sup>151</sup>.

La Mothe Le Vayer a-t-il forgé cette conférence à plaisir, pour brouiller les pistes, se disculper aux yeux de ses détracteurs, laver la mémoire du Cabinet ? Faut-il y voir l'œuvre d'un vieillard repent, pris de remords chrétiens, soucieux de nier ses écarts de jeunesse ? Quoi qu'il en soit, bien d'autres documents corroborent l'image qu'il donne du Cabinet. D'ailleurs, Pintard ne nie pas toujours la sincérité du *Mémorial*. Quand Marolles y fustige « la perniciose doctrine des libertins »<sup>152</sup>, Pintard croit devoir minimiser la portée de son acte, qu'il qualifie de « petit écart sans conséquence »<sup>153</sup> ; mais on peut aussi prendre ce témoignage au pied de la lettre, et en conclure que Marolles ne se sentait aucune affinité avec les libertins.

En cela il ne se démarquerait guère des autres habitués du Cabinet. Prenons un libertin avéré : Théophile de Viau. Qui, travaillant main dans la main avec le P. Garasse, instruisit le procès du poète, concluant à le condamner à mort par contumace ? Mathieu Molé, alors procureur général au Parlement, l'un des amis les plus intimes de Pierre Dupuy<sup>154</sup>. Que pensait Nicolas Rigault de ce procès ? Que son issue ne saurait être trop sévère<sup>155</sup>. Et que pensa

<sup>151</sup> *Mémorial*, 1669, p. 341-345.

<sup>152</sup> *Mémorial*, 1669, p. 278.

<sup>153</sup> R. Pintard, *Le libertinage érudit*, 1943, p. 294.

<sup>154</sup> Antoine Adam, *Théophile de Viau et la libre pensée française en 1620*, Paris, 1965, p. 354 et suivantes.

<sup>155</sup> N. Rigault à P. Dupuy, Bonneval, 27 septembre 1623 : « on m'escrit de Paris que Theophile a esté pris a S. Quentin & que Desfontis l'est allé recevoir. On ne scauroit apporter assés de soin ni de severité a estouffer tels auteurs d'impietés. Si vous avés nouvelles de monsieur Grotius ou de monsieur Saumaise je vous supplie m'en faire part... » (Dupuy 781, f. 10v).

La Hoguette, première épée de l'Académie, voyant le poète relâché après deux ans d'emprisonnement ? Que la sentence fut trop clémente<sup>156</sup>.

Naudé était-il libertin ? Ses lettres aux Dupuy le montrent parfois plus orthodoxe que le pape. Naudé entendant dire et écrire partout que des païens ont pu être sauvés, au sens que la religion chrétienne donne à ce terme, il s'emporte : « je prévois que ce désordre d'écrivains en amènera bientôt un autre, savoir que chacun peut être sauvé en sa religion, comme l'opinion que la Vierge a été conçue sans péché originel, et que les papes ont commencé d'appuyer, fait dire tous les jours mille extravagances aux prédicateurs d'ici sur les louanges de la Vierge... »<sup>157</sup>

Pintard surnomme François-Auguste de Thou, fils aîné de Jacques-Auguste et chef de sa famille, le « gai pèlerin des routes de la Méditerranée »<sup>158</sup>, sous-entendant que sa foi n'était pas bien profonde. Son portrait du personnage, appuyé sur ses lettres aux Dupuy, est un complet contresens. « Il est désinvolte... Il a de l'entrain, beaucoup d'insouciance, un penchant assez marqué pour la débauche, un vocabulaire parfois fort cru... Incrédule ? Peut-être pas, mais prêt à la satire, et d'une tiédeur religieuse avouée... Plus tard, par légèreté, il sera le complice de Cinq-Mars. Maintenant, par légèreté encore, il fait chorus avec les libertins »<sup>159</sup>. En vérité, de Thou est un catholique fervent, qui ne se lasse pas de dénoncer la tiédeur religieuse de ses contemporains, et les évêques ambitieux qui oublient leur foi tant ils sont absorbés par leurs plaisirs et la chasse au chapeau rouge. Sa fin édifiante sur l'échafaud, son désir d'entrer dans les ordres, connus par de longues relations imprimées de son exécution, n'ont jamais été contestés par ses plus proches amis et parents, et correspondent tout à fait au personnage<sup>160</sup>. D'ailleurs, ses frères et sœurs ont été éduqués de la même façon que lui. La mère des Dupuy, pieuse vieille, supervisa leur instruction religieuse ; Nicolas Rigault et les Dupuy se chargèrent de leur éducation morale<sup>161</sup>. La fière Louise de Thou disait que sa foi lui apportait un remède

<sup>156</sup> « J'ay plus veu, et cecy est assez prodigieux, après deux ans de prison, je l'ay veu sortir d'entre les mains des juges qui le devoient condamner, absous faute de preuve d'une impiété dont il avoit autant de tesmoins contre luy, qu'il y avoit d'hommes de sa connoissance... » (La Hoguette, *Testament*, cité par G. Ferretti, *Un soldat philosophe : Ph. Fortin de La Hoguette*, 1988, p. 59, n. 122).

<sup>157</sup> Naudé à J. Dupuy, Rieti, 8 janvier 1639 (*Lettres de G. Naudé*, 1982, p. 68).

<sup>158</sup> R. Pintard, *La Mothe Le Vayer*, 1943, p. 26.

<sup>159</sup> R. Pintard, *Le libertinage érudit*, 1943, p. 181-182. Pierre de Vaissière, auteur par ailleurs estimable, a versé dans la même erreur (*Conjuration de Cinq-Mars*, 1928, p. 35).

<sup>160</sup> J. Delatour, « Les armes en main et les larmes aux yeux : le procès de Cinq-Mars et de Thou », dans les actes du colloque *Les procès politiques (XIV-XVII siècles)*, École française de Rome, 20-22 janvier 2003 (à paraître).

<sup>161</sup> J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 1, p. 175.

contre son caractère passionné<sup>162</sup>. D'abord placée chez les bénédictines de Faremoutiers, elle pensa se faire carmélite<sup>163</sup> ; la mort tragique de son frère aîné accentua son penchant pour la dévotion, qui ne fit que grandir par la suite. Devenue la riche madame de Pontac, elle fonda une chartreuse<sup>164</sup>, donna un ermitage aux Grands Carmes de Bordeaux<sup>165</sup>, couvrit son logis de tableaux à sujet religieux<sup>166</sup>. L'état d'esprit de son autre frère, Jacques-Auguste II, n'était pas différent : il suffit de voir la sinistre *Crucifixion* qu'il commanda à Poussin pour s'en convaincre<sup>167</sup>.

Avec de tels maîtres de maison, avec de tels amis (ajoutons ici Peiresc, dont la piété profonde est bien connue<sup>168</sup>), comment imaginer, comme Pintard, que l'irréligion et le blasphème aient fleuri au Cabinet<sup>169</sup> ? En vérité, c'est tout le contraire, et l'on peut être sûr que jamais licence contre Dieu ni le roi n'y fut tolérée. L'assemblée du Cabinet n'est pas libertine, mais gallicane. Si libertins et gallicans partagent des ennemis communs – les jésuites, le pape –, leurs idées divergent par ailleurs totalement. Le gallicanisme est une véritable philosophie chrétienne ; une philosophie réactionnaire, qui cherche la vérité en remontant le temps, selon le mot de Tertullien « *id esse verum quodcumque primum* », est vrai tout ce qui est premier. Le fondement de la religion chrétienne étant la vérité, il faut revenir à ce qui est premier pour retrou-

<sup>162</sup> « ... car je suis naturellement passionnée, ce qui me donnera à combattre toute ma vie ; ce que je ne pourrais surmonter, sans le secours de la piété et de la dévotion, à laquelle j'ay toujours esté portée, et qui a été mon secours, et ma consolation, dans tous les malheurs de ma vie » (autportrait de Louise de Thou, Arsenal, ms 5418 (Conrart fol. IX), p. 780 ; voir E. de Barthélemy éd., *Galerie des portraits de mademoiselle de Montpensier*, 1860, n° CXXVI, p. 443-446).

<sup>163</sup> Mathieu Molé à P. Dupuy, [s. l., septembre-octobre 1627] (*Mémoires de M. Molé*, 1 (1855), p. 471).

<sup>164</sup> F.-A. de Thou à P. Dupuy (Dupuy 703, f. 72, 94, 127, 174v) ; Christophe Dupuy à J. Dupuy, Rome, 17 septembre 1639 (*Lettres romaines de Ch. Dupuy*, 1988, p. 28-29).

<sup>165</sup> En 1664, elle et son mari décidèrent de restaurer l'ermitage Sainte-Catherine de Lormont en le confiant aux Grands Carmes ; l'affaire fut scellée par un contrat de fondation daté du 18 décembre 1665 (*Histoire de Bordeaux* sous la dir. de Ch. Higounet, Bordeaux, t. 4 (1966), p. 391 ; *Archives historiques du département de la Gironde*, 24 (1884-1885), p. 294 ; Léonce de Lamoche, « Hermitage Sainte-Catherine, à Lormont », dans *Compte rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde*, 16 (1855), p. 9-13 ; Émilien Piganeau, « Lormont : archéologie et particularités historiques », dans *Société archéologique de Bordeaux*, 4 (1877), p. 114).

<sup>166</sup> *Histoire de Bordeaux* sous la dir. de Robert Étienne, Toulouse, Privat, 1990, p. 222 ; Paul Roudié, « Inventaire après décès des biens d'Arnaud de Pontac, premier président au parlement : extraits [23 août 1681] », dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique de Bordeaux*, 66 (1965-1970), p. 89-114, *passim*.

<sup>167</sup> De Thou commanda la *Crucifixion* en 1644. Elle fut achevée en juin 1646 (*Correspondance de N. Poussin* pub. d'après les originaux par Ch. Jouanny, Paris, 1911 (*Archives de l'art français*, 5), p. 268-269, 322-323 et 339). Elle est actuellement conservée au Wadsworth Atheneum de Hartford (*Nicolas Poussin*, Paris, RMN, 1994, n° 146, p. 355-357, ill.).

<sup>168</sup> P. Gassendi, *Vita Peireskii*, dans ses *Opera omnia*, Lyon, 1658, t. 5, col. 337B.

<sup>169</sup> Gassendi écrit ainsi que Peiresc voulait bien qu'on parlât de mœurs, à condition de ne toucher ni la religion, ni la patrie (*ibid.*, col. 343B).

ver la religion chrétienne<sup>170</sup>. On trouvera donc bien peu d'idées nouvelles au Cabinet. Que lui importe les idées nouvelles, puisqu'il cherche à restituer la vérité ancienne ! Ce n'est pas le progrès qui galvanise son énergie, mais un profond pessimisme : les « tignes », les blattes, les rats mangent la mémoire des hommes ; chaque heure compte pour la leur arracher, pour suivre ce fil ténu qui balise le chemin des origines.

En matière de religion, tout l'effort des amis du Cabinet vise à rénover l'Église catholique en la modelant sur les premiers temps du christianisme. Ils dénoncent donc sans relâche toutes les nouveautés que l'Église a introduites depuis les premiers siècles : les moines, le pape, les jésuites, les dévots. En revanche, ils participent volontiers à la rénovation des bâtiments ecclésiastiques (les Dupuy prêtent ainsi 8 000 livres aux Jacobins de Paris et 6 000 livres au collège Notre-Dame de Rouen<sup>171</sup>), et s'efforcent de persuader leurs amis protestants, égarés dans l'erreur, de se convertir<sup>172</sup>. Qu'un des leurs, Boulliau en l'occurrence, décide d'aller à Constantinople pour se faire musulman, tous se récrient contre son extravagance ; on se moque de lui, il n'est plus que « notre prophète », on feint de croire qu'il est parti à la Mecque et de craindre pour son prépuce (1646-1647)<sup>173</sup>. Leur tolérance religieuse reste donc limitée.

<sup>170</sup> Jean Jehasse, « Religion et politique : le Tertullien de N. Rigault », dans *Les Pères de l'Église au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993, p. 231.

<sup>171</sup> J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 2, p. 443.

<sup>172</sup> Les Dupuy recherchaient des conversions sincères et condamnaient fermement les pressions immorales que les catholiques employaient pour parvenir à leur fins. Aussi J. Dupuy, apprenant à L. Holstenius, le 11 octobre 1647, la conversion de son neveu Lambecius, lui écrit-il : « je vous puis assurer qu'il n'i a eu que les mouvemens de la conscience et de la piété qui l'ayent porté à cela et qu'aucune considération du monde n'i a eu part » (L.-G. Péliissier éd., « Les Amis d'Holstenius, 2 », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 7 (1887), p. 112). Mais quand on racontait que Théophile Brachet de La Milletière, très soucieux de réunir les deux confessions, avait « dépensé 40 000 francs en impression de livres pour ce dessein là », « messieurs Dupuy disoient qu'il y avoit en cette somme là de quoi convertir quatre vingt personnes à cinq cent livres par homme » (Philibert de La Mare, *Mélanges*, 1670-1672 ; BnF, fr. 23251, art. 1538, p. 469).— Personne mieux que Grotius n'illustre la ténacité du Cabinet pour convertir ses amis protestants. Peiresc y travaille déjà de 1619 à 1622 (Peiresc à Scipione Cobelluzzi, 21 mai 1619 : « j'ai reconnu en lui une très grande disposition à se faire catholique, et maintenant j'espère que, si la chose est bien conduite, elle pourra facilement réussir au grand profit de la S<sup>te</sup> Eglise » ; Raymond Lebègue éd., *Les correspondants de Peiresc dans les anciens Pays-Bas*, Bruxelles, 1943, p. 65 ; voir aussi les p. 65-68). J. Camus de Pontcarré à P. Dupuy, 29 janvier [1624] : « je n'aurois point d'amitié plus tendre pour personne s'il estoit des nostres et je vous assure que je prie Dieu souvent pour sa conversion » (BnF, Dupuy 779, f. 86). P. Dupuy à Aleandro, Paris, 16 juillet 1627 : « un bon traitement de nostre costé pourroit servir à le réduire à quelque bonne fin » (« Les Amis d'Holstenius, 3 », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 8 (1888), p. 565). En 1642, Denis Pétau et Naudé conjuguent leurs efforts (R. Pintard, *Libertinage érudit*, 1943, p. 307). Saumaise à Rivet, Leyde, 28 janvier 1646 : « monsieur du Puis... m'atteste que cet homme est mort dans des sentimens tout à fait catholiques et ne fait point de doute que, s'il eust vescu davantage, qu'il ne se fust fait catholique » (*Claude Saumaise & André Rivet : correspondance*, 1987, p. 465).

<sup>173</sup> J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 2, p. 449.

En politique, ils sont attachés à la tradition parlementaire, qui prétend faire du Parlement le conseil naturel du roi<sup>174</sup>. Ils se sont donc très vite opposés au cardinal de Richelieu – un novateur, ennemi du Parlement, tyran, symbole d'une déviation dangereuse de la monarchie. Dans ce domaine, Pierre Dupuy ne cachait pas son opinion à ses amis. Ménage le racontait de manière frappante : « M. le comte de Charrost qui devoit toute sa fortune au cardinal de Richelieu, en parlant de luy, l'appelloit toujours son maître. M. du Puy ne pouvoit souffrir cela. Il disoit qu'un bon François ne devoit point avoir d'autre maître que le roy »<sup>175</sup>.

En matière de lettres, ils soutiennent, il est vrai, l'usage du français<sup>176</sup>, et Pierre Dupuy écrit toujours dans cette langue ; mais c'est d'abord par fierté patriotique. Le père des frères Dupuy s'élevait déjà contre les « dictionnaires estrangeres »<sup>177</sup>. Au Cabinet, on permet aux étrangers de s'exprimer en latin, mais on leur répond en français<sup>178</sup>. D'authentiques écrivains fréquentent l'assemblée : Balzac, Ménage, Sarasin, Colletet, Chapelain. Mais la plupart des habitués s'intéressent peu à la littérature vivante. Ils dénigrent le roman, qui est une histoire mensongère ; ils dénigrent les poètes, qui sont des rêveurs courtisans. Ils trouvent à redire au *Cid*, même si La Hogue, en vrai gentilhomme, s'en déclare partisan passionné : quand ce dernier célèbre la « plus vive image des vrais sentimentz de l'honneur et de l'amour, qui sont les deux mobiles de toutes les plus grandes actions des hommes », ils ne voient dans la pièce que ses « deffaux d'elocution » et l'inégalité de ses parties<sup>179</sup>. Ils restent arc-boutés sur les vieux auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, les Rabelais, les Ronsard, et manifestent encore un goût prononcé pour les pièces de circonstance latines, s'attirant ainsi la jalousie de Balzac, qui se moque aigrement de « ces Messieurs du païs grec et latin », fréquentateurs de l'académie « putéane »<sup>180</sup>.

<sup>174</sup> J. Delatour, « De Pithou à Dupuy : un siècle de religion politique », dans *Les Pithou, les lettres et la paix du royaume*, Paris, 2003, p. 327-352, et « Pierre Dupuy pamphlétaire », dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, 10 (1998), p. 29-47.

<sup>175</sup> J. Delatour, « Pierre Dupuy pamphlétaire », dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, 10 (1998), p. 33-34.

<sup>176</sup> Marc Fumaroli, « Aux origines du grand goût classique : l'*optimus stylus Gallicus* selon Pierre Dupuy », dans *L'Intelligence du passé, les faits, l'écriture et le sens : mélanges offerts à Jean Lafond par ses amis*, Tours, 1988, p. 184-195.

<sup>177</sup> J. Delatour, *Les livres de Claude Dupuy*, 1998, § 154, p. 72.

<sup>178</sup> Parlant de l'introduction d'Opitz dans l'Académie et de la bonne réception qu'il a reçue de ces Messieurs, Christoph Coler écrit « qui omnes illum Latine loquentem Gallico idiomate, ut solent, respondent amplexati », qui tous l'embrassèrent, répondant en français, à leur habitude, à son latin (*Laudatio honori & memoriae v. cl. Martini Opitii*, Leipzig, 1665, p. 50).

<sup>179</sup> R. Pintard, « Un témoignage sur le *Cid* en 1637 », dans *Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance offerts à Henri Chamard*, Paris, 1951, p. 293-301, et Ph. Fortin de La Hogue, *Lettres aux frères Dupuy*, 1997, t. 1, p. 414-419.

<sup>180</sup> Balzac à Chapelain, 20 novembre 1644 (Ph. Tamizey de Larroque éd., « Lettres de J.-L. Guez de Balzac », dans *Mélanges historiques : choix de documents*, Paris, 1873, p. 602).

En matière de sciences, enfin, ils ont la raison chevillée au corps, mais sont ennemis des systèmes. Admirateurs de Bacon<sup>181</sup>, amis de Gassendi qui règne au Cabinet comme un poisson dans l'eau<sup>182</sup>, ils s'opposent donc farouchement à Descartes<sup>183</sup>. Pour eux, Descartes est le philosophe des dames<sup>184</sup>, le plagiaire éhonté des Anciens<sup>185</sup>, le théoricien ridicule des animaux-machines<sup>186</sup>.

### *Un foyer de la République des lettres ?*

Le Cabinet fut aussi, dit-on, un foyer de la République des lettres<sup>187</sup>. De fait, la place éminente qu'il occupait dans l'univers des lettres européennes n'est pas contestable. Mais qu'est-ce que la République des lettres au temps des Dupuy ? Les correspondants du Cabinet ne semblent guère s'y intéresser. Au long des sept volumes de sa correspondance publiés par Tamizey de Larroque, Peiresc n'emploie pas une fois l'expression : il parle de république romaine, de république de Venise, etc., mais jamais de République des lettres. Mais qu'il s'adresse au puissant cardinal Francesco Barberini, patron des savants et des arts, Peiresc lui sert de la République des lettres à chaque page<sup>188</sup>. Comment expliquer son attitude, sinon par le fait que la République

<sup>181</sup> Outre le témoignage de Gassendi (*Vita Peireskii*, dans ses *Opera omnia*, Lyon, 1658, t. 5, col. 343A), rappelons en particulier qu'en 1629, de connivence avec Peiresc et les Dupuy, Denis Granier pensa un instant publier les fragments inédits de Bacon que La Hoguette avait rapportés d'Angleterre, avant de renoncer, sans doute devant les protestations de La Hoguette auprès de P. Dupuy (G. Ferretti, *Un soldat philosophe : Ph. Fortin de La Hoguette*, 1988, p. 164-168).

<sup>182</sup> Peiresc à Dupuy, Belgentier, 27 août 1632, parlant de l'Académie : « je n'oserois meshuy souhaiter qu'il vintse perdre du temps de pardeçà, pour ressentir les incommoditez d'un poisson hors de son element » (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. 2 (1890), p. 338).

<sup>183</sup> V. par ex. la belle tirade de Boulliau à Mersenne, le 16 décembre 1644 : « j'y veu l'*Aristarchus* de M. Roberval. Il devine a sa mode, comme M. des Cartes à la sienne, comme le monde a esté fait... » (*Correspondance de Mersenne*, t. 13 (1977), p. 269-270).

<sup>184</sup> Boulliau à Caspar Kirckmayer, 26 mars 1662 : « suos jam habet principes et plebem haec philosophia ; Parisiis etiam mulieres vivunt, quae illi se addixerunt... », *cette philosophie a maintenant ses princes et son peuple ; à Paris, on trouve même des femmes qui s'y sont entièrement vouées...* (Hans Bots, « I. Boulliau, ses voyages en Hollande », dans *Lias*, 1-1 (1974), p. 35).

<sup>185</sup> On sait qu'Huet, notamment, travailla longtemps à dresser le catalogue des « pilleries de M. Descartes », pour reprendre sa propre expression (L. Tolmer, *P.-D. Huet*, 1949, p. 543). Même discours dans les lettres de Guy Patin, quoique moins argumenté : la philosophie n'a rien de nouveau et, en fin de compte, « Descartes et les chimistes ignorants tâchent de tout gêner, tant en philosophie qu'en bonne médecine » (*Lettres de G. Patin*, Paris, 1846, t. 2, p. 436, 710, 795).

<sup>186</sup> Naudé accusait Descartes d'embrouiller son jugement (J. A. Clarke, *G. Naudé*, 1970, p. 91). En 1648, il déterra un essai de Girolamo Rorario (1485-1556) qui se proposait de montrer que les animaux sont plus raisonnables que les hommes ; ce joli pied de nez à Descartes était dédié aux frères Dupuy.

<sup>187</sup> Sur la notion de république des lettres, voir notamment les synthèses de M. Fumaroli, « La République des lettres », dans *Annuaire du collège de France*, 1988, p. 417-432 ; 1989, p. 383-400 ; 1990, p. 461-477, et de Hans Bots et Françoise Waquet, *La République des lettres*, Paris, 1997.

<sup>188</sup> Peiresc à Francesco Barberini, 27 avril 1629 : « sarà gustata sommamente quella nuova appresso i letterati di tutta Europa... quelle opere isquisitiss<sup>e</sup> delle sue Pandette & altri, l'aspettatione delle quali tiene sospesa tutta la republica letteraria, che se promette d'esserne giovata quanto

des lettres n'est à ses yeux qu'une pure fiction, destinée à flatter les mécènes, étant entendu qu'il est plus gratifiant pour eux de pensionner la République des lettres qu'un savant famélique ?

Deux notions coexistent, renvoyant à des réalités distinctes. Mersenne écrit ainsi à André Rivet, à la nouvelle de la mort de Saumaise : « c'est une perte irréparable au public et sur tout *reipub[licæ] literariæ* »<sup>189</sup>. Les amis du Cabinet sont les héritiers des jurisconsultes qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ont porté la renaissance des lettres ; nantis d'une formation de juriste pour la plupart, et d'un office royal pour beaucoup, ils sont plus attachés au public qu'à la République des lettres. Pour eux, le terme de public résonne comme la communauté d'intérêts de leurs concitoyens, le bien public, l'utilité publique, bien avant de signifier une audience ou un lectorat. Ils estiment que leur mission consiste à interpréter les textes anciens pour conseiller leur prince, et de là servir le public. Les de Thou rappelaient cet engagement par la devise qui accompagnait les abeilles de leurs armoiries : « ut prosint aliis, non ut sibi » ; *pour servir autrui, non soi-même*. Jacques-Auguste de Thou lui-même ne semble pas employer l'expression de République des lettres, mais celle de *res litteraria*, qui ne veut pas dire davantage que littérature, lettres, même si ses interprètes du règne de Louis XIV l'ont traduite, un peu vite, par République des lettres<sup>190</sup>.

De fait, si Pierre Dupuy n'ignore pas que *la patrie est partout*<sup>191</sup>, ses amis et lui-même se préoccupent d'abord de l'intérêt de leur nation, avant de penser à celui d'une république supranationale ; les guerres et les difficultés des communications font le reste. La correspondance des Dupuy en fournit une

prima con l'autorità di V. S. Ill<sup>ma</sup> » (Bibl. Vat., Barb. Lat. 6503, f. 22v). Voir de même, jusqu'à la mort de Peiresc, les f. 82, 94v, 135, 143v, 188, 189v du même manuscrit. Je remercie Peter Miller de m'avoir signalé ces lettres et de m'en avoir communiqué la transcription.

<sup>189</sup> Cité par Rivet à Saumaise, La Haye, 30 novembre 1639 (*Correspondance échangée*, 1987, p. 156).

<sup>190</sup> Deux exemples. En 1588, de Thou cache quelques-uns des meilleurs manuscrits de Corbie, qu'il espère pouvoir lui servir et être utiles aux lettres une fois la paix revenue : « ... quæ rebus compositis olim sibi atque adeo rei literariæ usui fore sperabat » (*J. A. Thuani historiarum sui temporis libri CXXXVIII*, Londres, 1733, t. 7, partie IV, « Commentarii de vita sua », p. 83 ; traduction de Jacques Le Petit, en 1711 : « ... dont il prétendoit enrichir la république des lettres », *Mémoires de la vie de J.-A. de Thou*, Amsterdam, 1714, p. 178). Dans son testament, le 13 juillet 1616, de Thou dispose de sa bibliothèque dans l'intérêt de sa famille et des lettres : « bibliothecam meam... quam integram conservari non solum familiae meae, sed etiam rei literariae interest » (Paris, Arch. nat., Min. centr., ét. LXXIII, 290, mai 1617, VII, f. 2 ; interprétation de Pierre Bayle dans une lettre à Vincent Minutoli du 12 juillet 1674 : « ... une disposition faite en faveur de la republique des lettres », *Correspondance de P. Bayle*, t. 1 (1999), p. 290).

<sup>191</sup> Dans ses carnets de lecture de jeune avocat, P. Dupuy note : « Pour un qu'on dira estrange. Ubique est patria. *Qui nous a appris que nous soions nais pour demeurer en un lieu* [...] 65 » (extrait de Du Vair, *De la philosophie morale des stoïques* ; Dupuy 900, f. 61v). Sur ces carnets et leur interprétation, voir mon article « De l'art de plaider doctement : les notes de lecture de Pierre Dupuy, jeune avocat (1605-1606) », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153 (1995), p. 391-412.

preuve. À bien la regarder, elle se limite essentiellement à un dialogue franco-français : les étrangers ne forment qu'un quart de leurs correspondants, et leurs lettres qu'un dixième des lettres reçues. L'extension de cette correspondance ne dépasse pas l'Europe ; une Europe très restreinte, limitée à l'Italie, aux Provinces-Unies, à la Belgique et à l'Allemagne<sup>192</sup>. Les Dupuy n'ont aucune communication avec l'Espagne, ennemie du roi de France, et n'ont pas réussi à maintenir des relations durables avec l'Angleterre après la mort de l'historien William Camden (1623)<sup>193</sup>.

Dans les années 1640, la République des lettres semble revenir plus fréquemment dans la conversation du Cabinet<sup>194</sup>, encore que ce ne soit pas toujours pour désigner la communauté des savants, mais souvent encore seulement les lettres, l'actualité littéraire<sup>195</sup>. Il est tentant de voir dans cette évolution un tournant politique. De plus en plus, les Dupuy et leurs amis sentent que leur rôle de conseiller leur échappe. En France, les assemblées représentatives, États généraux, assemblées de notables, si fréquentes au XVI<sup>e</sup> siècle, se font plus rares ; la politique royale, portée par des ministres toujours plus puissants, fait reculer le pouvoir du Parlement. Partout, la censure des États se renforce. Parallèlement, les savants ont étendu leurs réseaux de correspondance, perfectionné leurs façons de communiquer. Le système d'information auquel ils sont parvenus se joue des princes et des frontières : une communauté scientifique organisée, au-dessus des nations, commence véritablement à se développer, et à prendre conscience de sa force.

<sup>192</sup> J. Delatour, « Les frères Dupuy et leurs correspondances », dans *Les grands intermédiaires culturels de la République des lettres : études des réseaux de correspondances du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, H. Champion, 2005, p. 61-101.

<sup>193</sup> On conserve 22 lettres de Camden à P. Dupuy (BnF, Dupuy 490, f. 95 et Dupuy 699, f. 203-212<sup>bis</sup>) et 11 lettres de Dupuy à Camden (British Library, Cotton, Julius C. V) datant de 1617 à 1621, la plupart publiées dans *J. A. Thuanii historiarum sui temporis libri cxxxviii*, 1733, t. 7, partie VII, p. 6, et partie XI, p. 55-60. C'est Jean Hotman de Villiers qui mit les deux hommes en relation, peu de temps avant la mort de J.-A. de Thou (J. Hotman à Camden, 1<sup>er</sup> mars 1617 ; *Francisci et Joannis Hotomanorum... epistole*, 1700, n<sup>o</sup> 142, p. 403).

<sup>194</sup> V. p. ex. I. Boulliau, dédicace de son Théon à J.-A. II de Thou, 9 août 1643 : « præter multa ac prope innumera in studiosos artium liberalium à majoribus tuis collocata beneficia, reipublicæ literariæ præstita officia... », outre les bienfaits multiples, et presque innombrables, que vos ancêtres ont placés sur les amateurs des arts libéraux, les services rendus à la république des lettres... (Théon de Smyrne, *Mathematica*, Paris, 1644, p. 4). Dans ses lettres aux Dupuy, Naudé n'emploie qu'une fois l'expression : le nom du véritable auteur de l'*Imitatio Christi* que l'Imprimerie royale réimprime est, dit-il, « une chose bien remarquable et importante à la république des lettres » (Rome, 19 février 1641 ; *Lettres à J. Dupuy*, 1982, p. 116).

<sup>195</sup> Balzac, *Le Barbon* (1648) : « nostre incomparable Saumaise, qui se jouë des gryphes et des enigmes ; qui ne trouva jamais de lieu difficile, en quelque part de la republique des lettres qu'il ait mis le pied... » (*Œuvres*, 1665, t. 2, p. 694). N. Heinsius à J. Dupuy, Rome, 10 février 1647, ayant parlé des nouvelles publiques : « in republica quoque literaria quieta ac tranquilla sunt omnia », dans *la république des lettres, tout est aussi calme et tranquille* (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 10).

Grâce à elle, en effet, les protestants hollandais parviennent à obtenir communication des manuscrits de la bibliothèque Vaticane. Ou bien le garde de cet établissement, savant lui aussi, coopère avec eux en connaissance de cause, ou bien un ami bon catholique se charge d'obtenir à leur place ce qu'ils désirent<sup>196</sup>. En contrepartie, telle œuvre impubliable à Rome s'imprime aisément à Paris ou à Leyde<sup>197</sup>. Dans ces conditions, on comprend parfaitement l'avertissement que Pierre Dupuy adressa au chancelier Séguier quand ce dernier refusa de lui donner un privilège pour la nouvelle édition de ses *Libertés de l'Église gallicane*, lui faisant dire par un ami que « l'on se passe bien en beaucoup de lieux de ses privileges ; l'injure qu'il faict au public & qui reja[i]llit sur moy peut estre relevee en son temps, & la postérité en jugera »<sup>198</sup>.

### *Un lobby politique ?*

L'affaire de la publication des *Libertés de l'Église gallicane* illustre bien le pouvoir politique que les Dupuy et leurs amis avaient entre les mains. En 1639, Pierre Dupuy publia ce gros in-folio de sa propre autorité, à l'insu de Richelieu, alors qu'il touchait le cœur même des institutions monarchiques<sup>199</sup>.

La force politique du Cabinet résidait dans sa capacité à disposer librement de grandes masses d'informations. Situé en plein cœur de Paris, en bor-

<sup>196</sup> Saumaise bénéficia beaucoup de ce système : v. p. ex. J.-J. Bouchard aux Dupuy, Rome, 5 août 1638, s'excusant de n'avoir encore pu satisfaire à la copie du Mauricius manuscrit *De re militari* pour Saumaise, « que je n'ai pu faire plus tost, quoi que Mons<sup>se</sup> le card<sup>e</sup> Barberin, m'accordast la grace de tirer de sa bibliotheque ce livre et le faire copier, aussi tost que je la lui eus demandée en vostre nom, ne le pouvant faire au nom de M<sup>r</sup> Saulmaise » (Dupuy 785, f. 12) ; le 24 octobre 1645, J. Dupuy écrivant à son ami Nicolas Bretel de Grémonville, ambassadeur à Venise, qu'il joint ses prières à celles de Boulliau afin d'obtenir copie pour Saumaise d'un manuscrit de Didyme conservé à la bibliothèque Saint-Marc (Pavilly, coll. part.)

<sup>197</sup> Lucas Holstenius, premier custode de la Vaticane du 2 septembre 1653 à sa mort, usa souvent des services de ses bons amis parisiens : tantôt il leur fait tenir une copie de Procope faite par Niccolò Alamanni et corrigée par ses soins pour être remise « con prima occasione » aux Elzévir, et l'affaire est promptement exécutée (L.-G. Pélissier éd., « Lettres inédites de L. Holstenius aux frères Dupuy et à d'autres correspondants », dans *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss*, Pergame, 1897, p. 518) ; tantôt il leur confie pour impression l'*Alexiade* d'Anne Comnène d'après une copie d'un manuscrit récent de la Vaticane, corrigé sur un manuscrit ancien de la Florentine, car cet auteur est impubliable sur place (Holstenius à J. Dupuy, Rome, 8 juillet 1647 : « VS mi fara favore d'avertire il sig<sup>r</sup> Gronovio, come anco li prefetti della stampa regia, che nelle prefationi in nissuna maniera si nomini la libreria Vaticana, ma solo quella del serenissimo granduca... la causa principale è, per non offendere questi signori soprastanti della libreria Vaticana, che restarebbero non solo scandalizati, si vedessero uscire questa opera dal Vaticano, che, per esser scritta da una donna schismatica, loro stimano meritare più tosto il fuoco che la luce » (*ibid.*, p. 525-526).

<sup>198</sup> Lettre à un ami du chancelier Séguier, [Paris], 31 mai 1651 (J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 3, p. 598).

<sup>199</sup> On a souvent prétendu, sans s'appuyer sur le moindre document, que Richelieu lui avait commandé cet ouvrage. Une lettre de Nicolas Rigault à P. Dupuy fournit la preuve du contraire (*ibid.*, t. 2, p. 337-339).

dure du Quartier latin, à côté de la grande poste<sup>200</sup>, non loin de la rue Saint-Jacques, fief des grands imprimeurs, et à quelques minutes du Parlement et du Louvre, il recueillait et diffusait des nouvelles dont la fiabilité était reconnue aussi bien des diplomates français à l'étranger<sup>201</sup> que des ministres mêmes du roi, au point que ces derniers dépêchaient souvent chez les Dupuy leurs espions affidés<sup>202</sup>. De cette information, le Cabinet tirait deux pouvoirs : celui de se former un jugement indépendant de la propagande de l'Église et de l'État, et celui d'influencer les élites en leur communiquant information et jugements par la conversation, la lettre et le livre.

Du reste, le Cabinet ne maîtrisait pas seulement le flot des nouvelles courantes. Pendant un demi-siècle, le clan de Thou détint la clef, littéralement, des deux principaux dépôts de textes de la monarchie : la Bibliothèque du roi<sup>203</sup> et le Trésor des chartes<sup>204</sup>, ancêtres de la Bibliothèque nationale de

<sup>200</sup> Celle-ci était alors située dans l'hôtel du Chapeau Rouge, rue Saint-Jacques, en face de la rue du Plâtre (Georges Brunel, *La poste à Paris depuis sa création jusqu'à nos jours*, Amiens, 1920, p. 4-6 et Jean Pothion, *Histoire de la poste des origines à 1703*, Paris, 1983, p. 12 et 21). L'ancienne rue du Plâtre, partiellement détruite par le percement de la rue Dante, est l'actuelle rue Domat.

<sup>201</sup> Ainsi François de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome. Pierre Board à J. Dupuy, Rome, 13 avril 1642 : « j'ay fait voir a M. l'ambassadeur, toutes les nouvelles contenues dans vostre lettres [*sic*] qui sont bien particulieres et qu'il ne sçavoit point. Je puis dire que sans vous il seroit souvent mal informé. Le petit ministre n'a pas assés d'intelligences à Paris ny ailleurs pour avoir cet avantage, mais on passe par dessus pour ne pas donner à cognoistre la satisfaction que l'on peut tirer d'estre si bien informé continuellement d'un mesme lieu, et jamais d'ailleurs, si ce n'est de petites cabales et pratiques... » (BnF, Dupuy 393, f. 56) ; le 18 mai 1648 : « je vous rends tres humblement graces de vostre longue lettre du 24 avril que M. l'ambassadeur m'a pressé extraordinairement de voir, et il a trouvé ce qu'il cherchoit touchant sa pretension [...] » (*ibid.*, f. 85). – De même Nicolas Bretel de Grémonville, ambassadeur à Venise, qui prie J. Dupuy de « me faire la faveur de m'avertir du detail de vostre Cour et de ses intrigues car le reste se sçayt toujours par d'autres voies » (21 juillet 1646 ; Dupuy 394<sup>bis</sup>, f. 105).

<sup>202</sup> La Hoguette à J. Dupuy, Blaye, 23 novembre 1633 : « lisés bas presentement si vous voulés que je vous die des nouvelles de ces quartiers, car encor que je sois tousjours plus veritable que partial, je pourois estre estimé tel de quelques uns de ceux qui hantent chés vous par l'interest de leurs maîtres » (*Lettres aux frères Dupuy*, 1997, t. 1, p. 337). Voyez également le *Menagiana*, t. 2 (1695), p. 236-237 : « on s'entretenoit un jour au Cabinet de la ressemblance qu'on dit que chaque homme a avec quelque animal ; & en examinant tous ceux qui composent l'assemblée, on disoit : celui-ci ressemble à un tel animal, celui-là à un autre ; & parce que M. D\*\*\* étoit accusé de rapporter aux ministres ce qui se disoit dans la compagnie, quelqu'un dit : pour M. D\*\*\* il ressemble à un barbet, car il rapporte. & tout le monde en convint. »

<sup>203</sup> J. Delatour, Thierry Sarmant, « La charge de bibliothécaire du roi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 152 (1994), p. 465-502. La Bibliothèque était administrée par deux offices que les deux familles exercèrent longtemps conjointement : l'office de maître de la Librairie fut occupé par Jacques-Auguste de Thou de 1593 à 1617 puis par son fils François-Auguste de 1617 à 1642 ; celui de garde de la Bibliothèque par Isaac Casaubon (1604-1614), Nicolas Rigault (1614-1645), J. et P. Dupuy (1645-1656), tous quatre clients de Jacques-Auguste de Thou.

<sup>204</sup> Le garde du Trésor des chartes ou trésorier des chartes de France, équivalent du maître de la Librairie, était le procureur général au parlement de Paris. Ce fut donc Molé, qui demeura procureur général de 1614 à 1641. On ne s'étonnera pas que le célèbre inventaire du Trésor mené par P. Dupuy et Théodore Godefroy ait été mené durant cette période, de 1615 à 1630. Au-delà même de 1641, P. Dupuy et Godefroy continuèrent de bénéficier d'un accès privilégié au Trésor qui les faisait parfois appeler « gardes des chartes de France » ou « gardes des archives de la Sainte-Chapelle », alors que ces titres n'existaient pas (J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 2, p. 274-276).

France et des Archives nationales. Ces deux établissements renfermaient l'arsenal de précédents historiques dont la monarchie avait besoin pour justifier sa politique ; elle était donc obligée de passer par les de Thou pour y accéder. De plus, elle ne s'était jusque-là donné aucun moyen de contrôler l'usage que la famille de Thou pouvait en faire de son propre mouvement. Richelieu voulut faire changer cet état des choses. Ayant fait exécuter François-Auguste de Thou, grand-maître de la Librairie, à cause de sa participation au complot de Cinq-Mars, Richelieu proposa son office au secrétaire d'État Sublet de Noyers, sa créature. Dix jours après la mort du pauvre de Thou, il faisait part de son dessein à l'intéressé : « je suis d'avis, pour le service du roy, qu'il vous donne à vous mesme la garde de la Bibliothèque ; et vous aurés soin, je m'assure, de la faire bien changer »<sup>205</sup>.

Sublet de Noyers déclina l'offre et fit nommer à sa place Jérôme Bignon, autre habitué de la première heure du cabinet Dupuy<sup>206</sup>. Les Dupuy, gardes de la Bibliothèque en survivance l'un de l'autre sous Jérôme Bignon, continuèrent à l'administrer jusqu'en 1656, date de la mort de Jacques. Ce dernier n'ayant pas disposé de son office de garde, Colbert le fit donner à son frère Nicolas<sup>207</sup>. La dynastie ministérielle chassait la dynastie parlementaire, et la maison de Thou perdait enfin tout contrôle sur la Bibliothèque du roi. La même année, la mort de Jacques Dupuy lui fit aussi perdre son accès au Trésor des chartes.

La perte de ces assises stratégiques marque une étape décisive dans le déclin du Cabinet ; mais d'autres événements contribuèrent à sa longue décadence. En 1635, Richelieu fonda l'Académie française. Le fit-il dans l'idée de concurrencer l'académie Dupuy ? Aucun document ne permet pour l'heure de l'affirmer. Tout au plus peut-on remarquer que l'académie Dupuy, non contente de changer de nom, partit aussitôt en guerre contre l'académie cardinalice : à la mort de Richelieu, Christophe Dupuy écrit à son frère pour lui prédire qu'elle « s'en ira par terre », et Boulliau, trois années plus tard, stigmatisant « cette sotte canaille avec son dictionnaire reformé », « que cette Acade-

<sup>205</sup> Bourbon-Lancy, 22 septembre 1642 (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, t. 7 (1874), p. 139).

<sup>206</sup> Gabriel-Louis Pérau, *Vie de J. Bignon*, Paris, 1757, p. 311 ; Henri Arnauld à Jean-Jacques Barillon, Paris, 29 octobre 1642 (BnF, fr. 20635, f. 149). Dès 1616, Peiresc place Bignon dans l'entourage des Dupuy et de de Thou dans ses lettres à Girolamo Aleandro (*Correspondance de Peiresc et Aleandro*, Clermont-Ferrand, t. 1 (1995), p. 44, 93, 192). Le 14 octobre 1626, Peiresc parle à Pierre Dupuy de « M<sup>r</sup> vostre frere, de M<sup>r</sup> Bignon, de M<sup>r</sup> Rigault et de tous cez grandz personages qui se tiennent si honnorez de comparoir journellement en vostre academie » (*Lettres aux frères Dupuy*, t. 1 (1888), p. 77 n. 5). Du 13 janvier 1653 au 26 avril 1656 encore, Johann Albrecht Portner salue quarante-cinq fois Bignon parmi les amis du Cabinet dans ses lettres à J. Dupuy (BnF, fr. 13041, *passim*).

<sup>207</sup> J. Delatour, *Une bibliothèque humaniste au temps des guerres de Religion*, 1998, p. 40-43.

mie sera un seminaire de barbarie, & qu'autant qu'elle pourra elle estouffera la cognoissance des langues & des bonnes lettres »<sup>208</sup>. Richelieu, de son côté, méprisait la philosophie politique de Jacques-Auguste de Thou, qu'il savait fleurir au Cabinet<sup>209</sup>. Il la jugeait non seulement inefficace, mais dangereuse pour l'État, parce que trop attachée aux exemples du passé ; alors que, pensait-il, « le passé ne se rapporte pas au présent et que la constitution des temps, des lieux et des personnes est différente »<sup>210</sup>. La création de l'Académie française, de même que la fondation de l'Imprimerie royale cinq ans plus tard, constituait en tout cas un avertissement : le roi entendait désormais s'immiscer dans les affaires culturelles, et ne pas laisser tout le champ libre aux grandes familles de l'aristocratie.

La mort de Pierre Dupuy, en 1651, fut une autre étape décisive. Pierre Dupuy, entièrement pénétré de l'enseignement de Jacques-Auguste de Thou, était l'âme de son assemblée. Après lui, Jacques dirigea le Cabinet avec le même esprit que son frère, mais sans avoir sa vigueur intellectuelle. Boulliau, qui prit sa suite, avait plus d'étoffe que Jacques Dupuy, mais il se considérait d'abord comme un astronome ; il ne partageait donc pas les passions des deux frères, et ce décalage nuisit sans doute à la cohésion du Cabinet. En 1666, Jacques-Auguste II de Thou chassa Boulliau de sa maison, l'accusant d'exercer une influence néfaste sur son fils aîné. Dès lors, le Cabinet n'eut plus à sa tête que des personnages sans envergure. Privé de guide, il vécut sur son passé.

À partir de la mort de Pierre Dupuy, la politique connut dans le cercle une désaffection croissante. Déjà, en 1657, Boulliau constatait que l'information politique du Cabinet avait perdu de son acuité, faisant même remonter son déclin aux dernières années de la vie de Pierre Dupuy : « il y a long », écrivait-il, « que je me suis apperceu, que l'assemblée de nos amis ne produit plus les nouvelles certaines & assurees comme par le passé. Des l'an 1647 a mon retour de Levant je m'en suis apperceu ; toutes les choses du monde vont ainsi, & après leur accroissement & consistance elles tirent a leur fin en defaillant peu a peu »<sup>211</sup>. D'une part, l'essor des gazettes imprimées, même gâtées par la propagande royale, concurrençait de plus en plus les gazettes privées diffusées par les réseaux de correspondance. D'autre part, et plus généra-

<sup>208</sup> J. Delatour, *Les frères Dupuy*, 1996, t. 2, p. 331.

<sup>209</sup> Le portrait qu'il a laissé du président suffit pour s'en convaincre : « en la même année [1617] mourut M. de Thou, l'histoire duquel témoigne qu'il étoit plus versé es bonnes lettres qu'il n'étoit louable pour sa piété, et son emploi dans la Cour sur la fin de sa vie ; que savoir est toute autre chose qu'agir, et que la sciencé spéculative du gouvernement a besoin de qualités d'esprit qui ne l'accompagnent pas toujours ; M. de Villeroy sans science s'y étant trouvé aussi propre que lui inhabile avec toute son étude » (Richelieu, *Mémoires sur le règne de Louis XIII*, Paris, 1<sup>re</sup> partie (1854), col. 179A).

<sup>210</sup> *Testament politique*, VIII, 2 ; Paris, 1947, p. 289.

<sup>211</sup> Lettre à D. Granier de La Rivière, La Haye, 17 mai 1657 (BnF, fr. 13026, f. 7).

lement, la passion politique qui caractérisait les générations nées sous les guerres de Religion s'était émoussée. La foi que les Dupuy et leurs amis vouaient au Parlement se trouva passablement ébranlée par la Fronde ; ce triste épisode leur fit voir crûment que la génération parlementaire des années 1650, loin d'égaliser celle de la paix de Vervins, ne roulait que pour ses intérêts, se moquant bien du public<sup>212</sup>. À cette désillusion s'en ajoutaient d'autres ; les efforts menés depuis l'édit de Nantes pour convaincre les protestants de rallier le giron catholique se soldaient par un échec cuisant. Ne valait-il donc pas mieux renoncer à la politique, et s'en remettre entièrement à l'autorité du jeune Louis XIV, dont le règne paraissait si prometteur ? Témoin de ce refroidissement, La Mothe Le Vayer reprochait aux frères Dupuy, en 1669, d'avoir fait trop de place à la politique :

Le meilleur est, aux lieux où plusieurs personnes s'assemblent, de ne traiter jamais du gouvernement, ou, comme parlent les Italiens, de la signeurie ; & j'ai souvent trouvé étrange que les Adelphe souffrissent chez eux qu'on passât si avant que l'on faisoit parfois sur cette matiere. Il est de la prudence des maîtres du logis où l'on s'assemble de prier civilement ceux qui s'engagent dans de tels propos, de prendre un autre theme pour s'entretenir ; ce que j'ai veu pratiquer de bonne grace & adroitement en d'autres reduits que le leur<sup>213</sup>.

On remplaça donc la politique par des matières plus innocentes, comme les beaux-arts, qui firent peu à peu leur apparition dans les discussions du Cabinet<sup>214</sup>.

Vidé de sa substance, le Cabinet n'était plus, à la fin du siècle, qu'un aimable cercle d'érudition mondaine, que l'Académie française condescendait à consulter de temps en temps sur des futilités ; le genre même de futilités que Boulliau condamnait avec véhémence lorsqu'il était à la tête de la vénérable

<sup>212</sup> V. par ex. J. Dupuy à N. Bretel de Grémonville, Paris, 20 août 1647 : « mais il est question maintenant de la reputation... Il n'i a point pourtant dans les Enquestes aucun president ni conseiller qui soit chef de part [sic], ni qui voulust au peril de sa fortune porter les interests du public » (Pavilly, coll. part.) ; J. Dupuy à N. Heinsius, Paris, 10 septembre 1649 : « on travaille a appaiser les desordres qui s'estoient espendus dans les provinces esloignées la Provence et la Guienne... ce sont querelles particulieres des gouverneurs et des parlements et chacun se couvre du nom du roy pour fortiffier son parti » (*Correspondance de J. Dupuy et de N. Heinsius*, 1971, p. 56).

<sup>213</sup> *Mémorial*, 1669, p. 291-292.

<sup>214</sup> « Nous pourrions parler icy des personnes qui composent aujourd'huy le Cabinet », écrit Nicaise à la fin du siècle, « si leur modestie ne s'y opposoit. Vous y reconnoîtrez, Monseigneur, des gens sçavans en toute sorte d'érudition, dans les langues, dans les arts... » (*Les Sirènes*, Paris, 1691, p. 10). « J'aime le Cabinet parce qu'on n'y donne point dans ces vaines curiositez de philosophie, qu'on y aime l'histoire, les beaux arts, les belles lettres... » (*ibid.*, p. 77).

assemblée<sup>215</sup>. C'est ainsi que Nicaise, dans un petit traité publié en 1691 sous le titre de *Sirènes, ou discours sur leur forme et figure*, témoignage unique sur les dernières années du Cabinet, raconte comment l'Académie française s'en remit au Cabinet pour savoir si les sirènes étaient poissons ou oiseaux. Chacun apporta son concours à la discussion, qui les passages des Anciens, qui des médailles, qui les ressources « de la doctrine la plus mystérieuse des Hébreux » ; enfin l'avis de Pierre-Daniel Huet l'emporta : les sirènes étaient bien moitié femmes, moitié oiseaux, et ne tenaient aucunement du poisson.

L'Académie française tint-elle seulement compte de cette magistrale démonstration ? Nullement. L'article « Sirènes » de son *Dictionnaire* (1694) s'en tient à l'indécision séculaire. Sous couleur de célébrer la gloire du Cabinet, les *Sirènes* de Nicaise consacraient en fait le triomphe de l'Académie française. Sous Louis XIV, une académie privée aussi influente que le Cabinet n'avait plus sa place.

<sup>215</sup> Le 1<sup>er</sup> février 1658, Boulliau raconte à N. Heinsius que Francesco Giustinian, ambassadeur Venise auprès du roi de France, a fondé à Paris une nouvelle académie typiquement italienne. Cette troupe, ajoute-t-il, n'est pas composée de ces érudits salis par la poussière des bibliothèques ou des manuscrits, mais des plus fins, délicats et frisés (« eruditorum, non qui situ pulveris bibliothecarum aut manuscriptorum librorum squallent, sed lepidissimorum, comatulorum ac delicatulum hominum »). Parmi les derniers sujets par eux traités, la question de savoir avec quels liens Éole retient les vents, et si c'est à rames ou à voiles que Charon fait passer les âmes sur le Styx. Naturellement, Boulliau ne les visite point, parce qu'il est entièrement dépourvu, dit-il, de la grâce et des ornements qui conviennent aux oreilles et aux yeux du siècle, étant accoutumé à des études plus sévères et plus austères (« quia lepos & ornatus illi ad aures & oculos sæculi accommodati me prorsus deficiunt, aliis studiis severis magis ac austeris assuetum » ; *Syloges epistolarum a viris illustribus scripturarum tomi quinque, collecti et digesti per Petrum Burmannum...*, Leyde, 1727, t. 5, p. 592-593).